

2021  
WARRANTY INFORMATION BOOKLET  
FOR CANADIAN MODELS

Printing : April 2020  
Publication No.: WB21EC IALLCO  
Printed in the U.S.A.



## AN IMPORTANT MESSAGE TO OWNERS

### INFINITI “TOTAL OWNERSHIP EXPERIENCE”

It's not by chance that the experience of owning an INFINITI is truly a luxury. You'll see our commitment to your total satisfaction in everything we do. In the way we build our vehicles, to the way we support them for years to come. With complimentary services like 24-hour Roadside Assistance, a free Service Loaner Vehicle program, Trip Interruption Benefits and more. When you drive off in your new INFINITI, take comfort in the knowledge that wherever you are, we're not far away.

We were the first company in Canada to **offer both roadside assistance across our model line as well as an Information Centre**. Just **one** example of our comprehensive efforts to make your entire experience an enjoyable one.

What's more, our standard 4-year Roadside Assistance program means that help is just a phone call away, 24 hours a day, even if the emergency is as simple as locking your keys in the car.

This brochure is printed on recycled paper.  
Infiniti encourages you to recycle it in turn;  
let's work together to protect the environment.



### WARRANTY INFORMATION

This booklet contains important information on the INFINITI New Vehicle Warranty. The Service and Maintenance Guide supplied with your INFINITI, contains valuable information on the proper maintenance required to protect your vehicle and maintain warranty coverage.

**Please take the time to become familiar with both publications and keep them in your vehicle at all times.**

Here is how to reach us:

**1-800-361-4792** – Customer Care Center  
**1-800-363-4520** – Roadside Assistance

For more information:

Visit our website at: [www.infiniti.ca](http://www.infiniti.ca)

999IWIB2014-01/12-Printed in U.S.A.

## TABLE OF CONTENTS

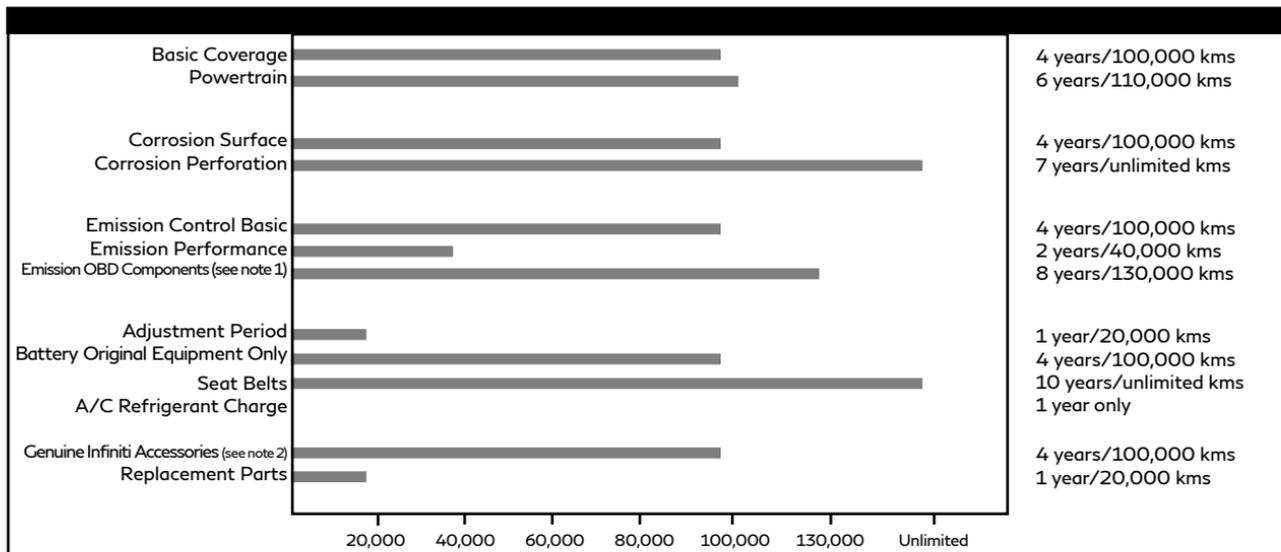
2021 NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY AT A GLANCE .....	1	FUEL DELIVERY .....	16
THINGS YOU SHOULD KNOW ABOUT THE NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY.....	2	LOCKOUT SERVICE .....	17
Warranty Start Date and Applicability .....	2	TRIP INTERRUPTION SERVICES .....	17
Maintenance and Records.....	3	TRAVEL PLANNING SERVICES .....	18
NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY .....	4	OBTAINING INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE SERVICE AND MAKING CLAIMS .....	18
Basic Warranty .....	4	SERVICES NOT COVERED .....	19
Powertrain Warranty.....	4	GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF INFINITI ROADSIDE SERVICES.....	20
What Is Covered.....	4	EXCLUSIONS.....	20
Supplemental Restraint System (SRS) .....	4	<b>INFINITI CUSTOMER ASSISTANCE</b>	
Corrosion Warranty .....	5	CUSTOMER ARBITRATION PLAN.....	21
Emission Control System Warranty.....	5	SERVICE LOANER VEHICLE PROGRAM.....	22
Emission Control System Warranty Parts List.....	6	PARTS AND ACCESSORY AVAILABILITY NETWORK .....	23
Emission Performance Warranty.....	7	TIRE SAFETY INFORMATION.....	24
LIMITATIONS TO YOUR NEW VEHICLE WARRANTY .....	8	Load Limits .....	25
Seat Belt Warranty .....	8	Speed Limits and Speed Rated Tires.....	25
Towing.....	8	Visual Inspection.....	27
Limitations .....	8	Repairing, Mounting and Demounting of Tires.....	28
Tire Limited Warranty .....	9	Wheel Alignment and Balancing.....	29
New Vehicle Limited Warranty .....	9	Hard Braking and Tire Spinning .....	29
Rust/Perforation and Surface Corrosion Warranties .....	10	Tire Tread and Worn Tires .....	29
Extra Expenses.....	10	Tire Mixing .....	29
Other Warranty Terms and Provincial Legislation.....	10	Tire Rotation.....	30
GENUINE INFINITI ACCESSORIES.....	11	Replacing Two Tires.....	30
Extra Expenses.....	12	Trailer Towing.....	31
Other Warranty Terms and Provincial Legislation.....	12	Tire Alterations.....	31
LIMITED WARRANTY ON INFINITI REPLACEMENT PARTS.....	13	High Pressure Temporary Spare Tires.....	31
Extra Expenses.....	14	Tire Storage.....	32
Other Warranty Terms and Provincial Legislation.....	14	CAR CARE AND MAINTENANCE .....	33
<b>INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE</b>		What Causes Corrosion .....	33
SUMMARY.....	15	How to Protect your Vehicle from Corrosion .....	33
DETAILS.....	15	CHANGE OF ADDRESS OR SUBSEQUENT OWNERSHIP NOTIFICATION.....	34
WINCHING.....	16		
BATTERY BOOST .....	16		

# 2021 NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY AT A GLANCE

## WHAT IS COVERED AND FOR HOW LONG

INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., 5290 Orbitor Drive, Mississauga, Ontario L4W 4Z5, warrants that any part or component of each new INFINITI vehicle supplied by INFINITI found to be defective in materials or workmanship, will be repaired by an authorized Infiniti dealer for the warranty periods and conditions described herein.

2021 NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY COVERAGE



Notes:

1) for specific components only.

2) for specific details refer to Genuine Infiniti Accessories.

# THINGS YOU SHOULD KNOW ABOUT THE NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY

## WARRANTY START DATE AND APPLICABILITY

Nissan Canada Inc., (NISSAN) is the warrantor of your 2021 INFINITI vehicle. The warranty period begins on the date the vehicle is delivered to the first purchaser other than a Canadian Infiniti dealer (Buyer) or the date it is put into service, whichever is earlier. This warranty applies to INFINITI vehicles distributed by INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., and registered in Canada and normally operated in Canada or the Continental United States of America (referred to as the Continental U.S.). This warranty is generally transferable to subsequent owners of the vehicle at any time ownership of the vehicle is transferred, without any action on your part.

You must take your INFINITI vehicle to an authorized Infiniti dealer in Canada or the Continental U.S. during regular business hours in order to obtain warranty service.

## What INFINITI Will Do

Repairs due to warrantable defects in parts or workmanship will be performed at no charge for parts/and or labour to the customer, except for Tires on which a prorated charge may apply. INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., will repair or at its option replace the failed component with new or authorized remanufactured part(s).

**Notes:** The written warranties are the only express warranties provided by INFINITI and INFINITI does not authorize any person to create or assume for it any other warranty obligation or liability in connection with the vehicle. Any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose, shall be limited to the duration of the warranty covering defects in vehicle components.

## What You Must Do

**The owner or lessee is responsible for properly maintaining the vehicle, depending upon your driving conditions, as outlined in the Service and Maintenance Guide and Section 7 Appearance and Care.**

## Design Change

INFINITI reserves the right to make changes in the design or specifications of any INFINITI vehicle or any part at any time, without notice and without incurring any obligation to make or install similar changes on vehicles and/or parts previously purchased.

## THINGS YOU SHOULD KNOW ABOUT THE NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### **Warranty Service for Canadian Consumers while touring outside of Canada**

While touring a foreign country with your vehicle and a problem occurs, the distributor or dealer in that country **should** provide repairs under the warranty stipulated in this warranty information booklet.

**Note:** Complaints related to the failure to comply with proper use of the vehicle as described in the applicable Owner's Manual (including lack of availability or use of proper fuel and fluids), or the vehicle's lack of compliance with local regulations or environmental requirements of any country (other than Canada, U.S. or the listed U.S. territories) are **not** covered by the warranty.

### **Warranty Service for relocated Canadian Consumers \***

Subject to the transferability provisions described on the previous page, in the event a vehicle is distributed by INFINITI, a division of NISSAN Canada, Inc., to which this warranty applies is relocated and registered in the Continental U.S. or Hawaii, Guam, Puerto Rico, Virgin Islands, Saipan or American Samoa, the warranty coverage which applies is that of the new country.

### **MAINTENANCE AND RECORDS (OWNER OR LESSEE EXPENSE)**

**You are responsible for properly maintaining your vehicle, depending upon your driving conditions, as outlined in the Service and Maintenance Guide and Section 7 Appearance and Care.**

You are responsible for any parts and labour costs incurred in connection with required or recommended maintenance services.

**Receipts covering the performance of regular and recommended maintenance must be kept in the event questions arise concerning maintenance. The receipts or a copy of them should be transferred to subsequent owners.**

\*In the event a vehicle described above is relocated other than to the continental US or the territories listed above, the warranty coverage will expire.

# NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY

## BASIC WARRANTY

This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship of all parts and components of each new Infiniti vehicle supplied by Infiniti subject to the exclusions listed under the headings "Limitations" and "What Is Not Covered" or, if the part is covered by one of the separate coverages described in the following sections of this warranty, that specific coverage applies instead of the basic coverage.

## POWERTRAIN WARRANTY

The duration of the Powertrain Warranty continues to a maximum of 72 months or 110,000 kilometres, (whichever comes first).

This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship, except for the exclusions or items listed elsewhere under the caption "Limitations" and "What is Not Covered".

## WHAT IS COVERED

### Engine

Cylinder heads and block and all internal parts, rocker covers and oil pan, valve train and front cover, timing chain and tensioner, oil pump, water pump and fuel pump, fuel injectors, intake and exhaust manifolds, flywheel, seals and gaskets.

### Transmission and Trans-axle

Case and all internal parts, torque converter and converter housing, automatic transmission control module, transfer case and all internal parts, seals and gaskets, clutch cover and housing and electronic transmission controls.

### Drivetrain

Driveshafts, final drive housing and all internal parts, propeller shafts, universal joints, bearings, seals and gaskets.

## SUPPLEMENTAL RESTRAINT SYSTEM (SRS)

### Restraint system

The (SRS) Supplemental Restraint System warranty is for 72 months or 110,000 kilometres (whichever comes first). Supplemental Restraint System (SRS) coverage applies to the components listed below, supplied by INFINITI, except for those items listed elsewhere under the caption "Limitations" and "What is Not Covered".

- Air bags and related electronic control systems.

## NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### CORROSION WARRANTY

#### Surface Corrosion

Surface corrosion of any body sheet metal is covered by the 48 month/100,000 kms. Surface corrosion means corrosion affecting any readily visible surface area of any component of the vehicle body, but not including the vehicle underbody. This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship, except for the exclusions or items listed elsewhere under the caption "Limitations" and "What is Not Covered".

#### Perforation from Corrosion

Original equipment vehicle body sheet metal components are warranted to be free of "Perforation from Corrosion", defined as rust through, from the inner surface to the outer surface, resulting in a hole. The duration of this warranty is 84 months, from the warranty start date \*. This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship, except for the exclusions or items listed elsewhere under the caption "Limitations" and "What is Not Covered".

No additional rust proofing applications are required.

### EMISSION CONTROL SYSTEM WARRANTY

The emission control system components are covered for 4 years or/100,000 kilometres, (whichever comes first). All OBD II components listed with an asterisk (\*) are covered for 8 years or 130,000 kilometres, whichever comes first. This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship. Emission Control coverage applies to the components listed below, supplied by INFINITI, except for those items listed elsewhere under the caption "Limitations" and "What is Not Covered".

These emission warranties do not cover incidental or consequential damages such as loss of the use of the vehicle, inconvenience or commercial loss.

#### What Is Covered

INFINITI warrants that the emission control system on your vehicle was designed and manufactured to conform at the time of manufacture with all applicable federal emission standards. This warranty covers any repairs needed to correct the defects in materials or workmanship which would cause your vehicle not to meet these standards. Primary components covered, but not all, are listed on the "Emission Control System Warranty Parts List".

\* See page 2 "Warranty Start Date and Applicability"

## NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### EMISSION CONTROL SYSTEM WARRANTY PARTS LIST

- Fuel Injection system
- \* Engine control module/onboard diagnostic device
- Oxygen sensor(s)
- Air flow ratio sensor
- Intake manifold
- \* Catalytic Converter
- Exhaust Manifold
- \* Front exhaust tube with Catalytic Converter permanently attached
- Camshaft position sensor(s)
- Crankshaft position sensor(s)
- Spark plugs, ignition coil(s) and wires
- Evaporative emission control system
- Fuel neck restrictor and check valve
- Fuel tank and filler cap
- Positive crankcase ventilation system
- Idle air control system
- Exhaust gas recirculation (EGR) control system
- Hoses, clamps, fittings tubing sealing gaskets or devices and mounting hardware used in above systems
- Vacuum and temperature sensitive valves and switches used in above systems
- Electronic sensors and controls used in above systems

### What is not Covered under Emissions Defects or Performance Warranties

- Normal maintenance, service and parts replacement as outlined in the emissions control maintenance instructions of your Owner's Manual and your INFINITI Service & Maintenance Guide.
- Damage failures or corrosion as a result of:
- Failure to perform required emission control maintenance as outlined in your Owner's Manual and your INFINITI Service & Maintenance Guide.
  - Misuse, accident or modification
  - Improper adjustment or installation of parts during the performance of maintenance services
  - Tampering with or disconnecting any part affecting vehicle emissions
  - Use of contaminated fuel or fuel other than that specified in your Owner's Manual
  - In the case of Performance Warranty, the use of any part not certified in accordance with Federal requirements which is defective or not equivalent from an emissions standpoint to the original part(s).
  - In the case of the Performance Warranty, costs of determining the cause of a vehicle failing an EPA approved emissions test, if such failure is found not to be covered.
  - In the case of the Defects Warranty, parts not supplied by INFINITI or damage to other parts caused directly by non-INFINITI parts.

\* Also covered by OBD II Emission Warranty

## NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### EMISSION PERFORMANCE WARRANTY

#### When Does this Warranty Apply?

The Emission Performance Warranty applies to your 2021 INFINITI vehicle ONLY if both of the following occur:

The vehicle fails to meet applicable emissions standards as judged by a provincially approved test centre.

This failure results or will result in some penalty to you, such as a monetary fine or denial of the right to use your vehicle under local or provincial law.

For example, if your province requires a yearly emissions test prior to vehicle license renewal, this warranty applies to your vehicle. In areas where there is no approved emissions test program, this warranty does not apply.

#### What is Covered and for How Long Under the Emission Performance Warranty

INFINITI warrants that it will remedy any non-conformity in your vehicle which causes it to fail an approved emissions test during the first 24 months or 40,000 kilometres, whichever occurs first. For additional information regarding coverage, refer to the "Limitations" and "What is Not Covered".

### Other Warranty Terms

#### RECOMMENDATION FOR MAINTENANCE SERVICE AND REPLACEMENT PARTS

To assure best results and to maintain the original quality built into the emission control system, it is recommended that only genuine INFINITI parts be used when servicing or repairing the system.

The use of replacement parts which are inferior to genuine INFINITI parts may reduce the effectiveness of the emission control system.

Maintenance, replacement or repair of the emission control devices and system may be performed by any automotive repair establishment or individual using any automotive part which has been certified in accordance with federal requirements.

However, warranty service must be performed by an authorized Infiniti dealer.

The emission standards may be satisfied by having the vehicle inspected periodically and by following the requirements outlined in the Emission Control System Maintenance Schedule in your Owner's Manual.

# LIMITATIONS TO YOUR NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY

## SEAT BELT WARRANTY

### What is Covered and for How Long?

This warranty covers any seat belt or related component supplied on INFINITI vehicles that fails to function properly during normal use within ten (10) years from the warranty start date \*. Warranty repairs are free of charge for parts and labour. Except for those items listed elsewhere under the caption "Limitations" and "What is Not Covered".

### What is not Covered

- Colour fading, spotting or other cosmetic imperfections of the belt are not covered when the belt is otherwise functioning properly.
- Air bags and related electronic control systems are covered for the duration of the Powertrain Warranty ONLY.

## TOWING

If your vehicle becomes inoperative due to a part failure under warranty, towing service is covered, when necessary, to the nearest authorized Infiniti dealer. Towing invoices must be provided to the dealer when the warranty repairs are being performed.

\* See page 2 "Warranty Start Date and Applicability"

## LIMITATIONS

### Adjustments

During the first 12 months or 20,000 kilometres (whichever comes first) of the Basic Coverage, all required service adjustments that are refinements in original factory fit, alignment or performance, as required, will be performed by an Infiniti dealer at no charge. After this period they are considered to be maintenance services. The term "adjustments" as used in this warranty refers to labour-intensive repairs which are not usually associated with the replacement of parts, such as but not limited to: front end alignment, wheel balancing, headlight aiming, body panel/door/hood adjustments, drive belt adjustments, wind noise, lubrication of locks and hinges and tightening of clamps and hardware.

### Floor Mats

All floor mats are covered for 1 year/20,000 kilometres only.

### Exterior and Soft Trim Components

The exterior hard and soft trim components such as, but not limited to: (mouldings, grilles, emblems, striping, bright metal, alloy/chrome wheels and soft trim parts) that are subject to deterioration as a result of corrosion or environmental conditions are covered for a period of 12 months or 20,000 kilometres.

### Original Equipment Battery Coverage

The warranty period is 48 months or 100,000 kilometres (whichever comes first).

## LIMITATIONS TO YOUR NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

### TIRE LIMITED WARRANTY

Original equipment tires are covered by the tire manufacturer's warranty.

Contact your Infiniti dealer for details and /or Warranty Service- Assistance.

### Air Conditioner Refrigerant

Your factory-installed air conditioner system is covered for the Basic Warranty period of 48 months or 100,000 kilometres (whichever comes first). However, air conditioner refrigerant charge is only covered for the first 12 months, unless required as part of a warranty repair.

### NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY

#### What is not covered:

- Alteration, Tampering or improper repair.
- Improper installation of any INFINITI approved or aftermarket accessory or component.
- Normal wear and tear, including dings, dents, chips or scratches.
- Any repairs required due to a lack of required maintenance as per the Maintenance Schedules.
- Any repairs required as a result of a collision, accident, neglect, driving through water (including engine water ingestion), racing or other similar activity, fire or misuse.
- Any repairs required as a result of modifications to the vehicle to accept non-NISSAN/INFINITI-approved parts or accessories.
- Any repairs required as a result of any modification made to the emission control system if it has been rendered inoperative.
- Any repairs to a vehicle in which the odometer has been altered, tampered with or changed, so that the vehicle distance travelled cannot be readily ascertained.
- Deterioration due to normal wear or exposure.
- Vehicles that have been declared a total loss or deemed to be written off or sold for salvage purposes due to theft or accidents.
- Damage to paint, glass, and other exterior items due to road hazards.
- Glass breakage, unless resulting from defects in material or workmanship.
- Overheating of powertrain.
- Failures resulting from the use of non approved or contaminated fuel, fluids or lubricants.
- Use of parts not equivalent in quality or design to NISSAN/INFINITI supplied parts.
- Use of vehicle in races, rallies or other competitive events.
- Handling and operation of the vehicle contrary to the instructions in the Owner's Manual.
- Overloading of the vehicle exceeding Gross Vehicle Weight (GVW) limits.
- Failures/damage as a result of exceeding the towing capacity of the vehicle.
- Chemical fallout, tree sap, salt, sand, hail or other environmental conditions, such as acid rain.

## LIMITATIONS TO YOUR NEW VEHICLE LIMITED WARRANTY (CONT'D)

- **The following items are covered under warranty if replacement is required due to a warrantable defect. They are not covered if replacement is required due to wear and tear or as part of regular required maintenance:**

- Brake pads/shoes
- Brake rotors/drums
- Clutch components
- Wiper blades
- Ignition caps/rotor/wires
- Spark plugs
- All lubricants and fluids
- All belts
- Replacement of Key Fob batteries
- All filters

**However, the above mentioned items are covered ONLY if they are rendered unusable due to a failure of a covered component.**

### RUST/PERFORATION AND SURFACE CORROSION WARRANTIES

#### **Does not cover:**

- Surface corrosion on interior components such as but not limited to under dash components, seat frames etc.
- Exhaust system components.
- Corrosion of outer trim parts, such as mouldings, however, corrosion of outer trim parts are warranted for 12 months/20,000 kilometers (whichever occurs first).
- Special bodies or equipment not manufactured or supplied by INFINITI.

- Body panel rust caused by lack of maintenance, abuse, or accidents.
- Surface corrosion on interior components such as but not limited to under dash components, seat frames etc.
- Rust where paint has been damaged by stone chipping or debris from the road.
- Rust caused by environmental fallout or other external factors such as hail, tree sap, salt or submersion in water, sand, mud, or impact.

### EXTRA EXPENSES

This warranty does not cover incidental or consequential damages such as:

- Loss of use of vehicle
- Replacement/rental car/loaner
- Commercial loss

### OTHER WARRANTY TERMS AND PROVINCIAL LEGISLATION

Any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose shall be limited to the duration of the warranty covering defects in vehicle components other than perforation from corrosion.

## GENUINE INFINITI ACCESSORIES

You may have other rights arising from provincial legislation, which will vary from province to province. Such applicable provincial legislation may not allow limitations on the length of an implied warranty or the exclusion of incidental or consequential damages. Therefore, some of the above limitations or exclusions may not apply to you.

### **THE WARRANTY OBLIGATIONS ARE DEPENDENT UPON THE USE OF GENUINE INFINITI-APPROVED ACCESSORIES ONLY.**

#### **What is Covered and for How Long**

The warranty duration for genuine Infiniti accessories installed at an Infiniti dealer at time of vehicle delivery is 4 years or 100,000kms (whichever comes first). Genuine Infiniti accessories that are installed at a date later than time of vehicle delivery are warranted for 1 year or 20,000 kms (whichever comes first) or, the duration of basic warranty, whichever is greater.

This warranty covers any repairs needed to correct defects in materials or workmanship, except for the exclusions or items listed elsewhere under the caption "Limitations" and "What is Not Covered".

#### **What You Must Do**

In order to obtain warranty service you must deliver the warranted accessory, or the vehicle on which the accessory is installed, to an authorized Infiniti dealer in Canada at your expense, along with your repair order or purchase receipt, showing the purchase date, odometer reading and vehicle identification number.

The names and addresses of authorized Infiniti dealers are listed in telephone directories.

#### **What INFINITI Will Do**

Accessories covered by this warranty which are found to be defective will be replaced free of charge if the customer's proof of purchase indicates that the item was initially installed by an Infiniti dealer.

The customer will be charged for labour if the proof of purchase indicates that the item was installed by other than an Infiniti dealer.

#### **Limitations**

This warranty does not cover:

- 1) Tires. These items are covered by separate warranties.
- 2) Normal maintenance service and parts replacement as outlined in the Service and Maintenance Guide and in section 7, Appearance and Care, in your Owner's Manual or the Care Guide supplied with the accessory.

## GENUINE INFINITI ACCESSORIES (CONT'D)

- 3) Nissan Motorsports and NISMO R-tuned parts, including NISMO Legacy parts are sold "AS IS" without warranties, express or implied unless expressly prohibited from doing so by applicable law, in which case the warranty provided is the minimum required by law.
- 4) Damage or failures resulting from:
  - Misuse (your Owner's Manual is your guide to proper use).
  - Accident.
  - Chemical fallout, tree sap, salt, sand, hail or other environmental conditions, such as acid rain.
  - Alteration, tampering or improper repair.
  - Use of non-INFINITI-approved accessories.
  - Improper installation of any INFINITI approved or aftermarket accessory or component
  - Accessories used for competition purposes, i.e., racing or rallying.
  - Lack of performance of required maintenance services as outlined in the Service and Maintenance Guide and in section 7, Appearance and Care, in your Owner's Manual or the Care Guide supplied with the accessory.

Your Infiniti dealership is the only place to buy genuine INFINITI accessories for your vehicle. A wide range of items are available, including rear spoilers, alloy wheels, floor mats, roof racks, winter wiper blades and much more.

### EXTRA EXPENSES

This warranty does not cover incidental or consequential damages such as:

- Loss of use of vehicle
- Replacement/rental car/loaner
- Inconvenience/loss of wages
- Commercial loss

### OTHER WARRANTY TERMS AND PROVINCIAL LEGISLATION

Any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose shall be limited to the duration of the warranty covering defects in vehicle components other than perforation from corrosion.

You may have other rights arising out of provincial legislation, which will vary from province to province. Such applicable provincial legislation may not allow limitations on the length of an implied warranty or the exclusion of incidental or consequential damages. Therefore, some of the above limitations or exclusions may not apply to you.

## LIMITED WARRANTY ON INFINITI REPLACEMENT PARTS

### THE WARRANTY OBLIGATIONS ARE DEPENDENT UPON THE USE OF GENUINE INFINITI REPLACEMENT PARTS AND/OR INFINITI-APPROVED REPLACEMENT PARTS.

#### What is Covered and for How Long

Genuine Infiniti replacement parts that are either purchased by the customer or are replaced under the terms of the applicable factory warranty receive a warranty of 1 year or 20,000 kilometers (from the date of installation) or the duration of the applicable factory warranty, whichever is greater.

#### What You Must Do

In order to obtain warranty service you must deliver the warranted part or the vehicle on which the part is installed, to an authorized Infiniti dealer at your expense with your repair order or purchase receipt showing the purchase date, odometer reading and vehicle identification number.

The names and addresses of authorized Infiniti dealers are listed in telephone directories.

#### What INFINITI Will Do

Parts covered by this warranty which are found to be defective will be replaced free of charge if the customer's proof of purchase indicates that the item was initially installed by an Infiniti dealer.

The customer will be charged for labour if the proof of purchase indicates that the item was installed by other than an Infiniti dealer.

#### Limitations

This warranty does not cover:

- 1) Tires. These items are covered by separate warranties.
- 2) Normal maintenance service and parts replacement as outlined in the Service and Maintenance Guide, and in section 7, Appearance and Care, in your Owner's Manual.
- 3) Nissan Motorsports and NISMO R-tuned parts, including NISMO Legacy parts are sold "AS IS" without warranties, express or implied unless expressly prohibited from doing so by applicable law, in which case the warranty provided is the minimum required by law.
- 4) Damage or failures resulting from:
  - Misuse (your Owner's Manual is your guide to proper use).
  - Accident.
  - Improper installation of any INFINITI approved or aftermarket accessory or component.
  - Alteration, tampering or improper repair.

## LIMITED WARRANTY ON INFINITI REPLACEMENT PARTS (CONT'D)

- Chemical fallout, tree sap, salt, sand, hail or other environmental conditions, such as acid rain.
  - Parts used for competition purposes, i.e., racing or similar activity.
  - Lack of performance of required maintenance services as outlined in your Owner's Manual.
- 5) The use of replacement parts which are inferior to genuine INFINITI parts may reduce the operational effectiveness and performance of your INFINITI.

### EXTRA EXPENSES

This warranty does not cover incidental or consequential damages such as:

- Loss of use of vehicle
- Replacement/rental car/loaner
- Inconvenience/loss of wages
- Commercial loss

### OTHER WARRANTY TERMS AND PROVINCIAL LEGISLATION

Any implied warranty of merchantability or fitness for a particular purpose shall be limited to the duration of the warranty covering defects in vehicle components other than perforation from corrosion. You may have other rights arising from provincial legislation, which will vary from province to province. Such applicable provincial legislation may not allow limitations on the length of an implied warranty or the exclusion of incidental or consequential damages. Therefore, some of the above limitations or exclusions may not apply to you.

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE

As part of the INFINITI Total Ownership Experience, you won't have to worry about where or how to obtain assistance when mishaps requiring emergency road service or mechanical breakdown towing occur. Across North America, 24 hours a day, 365 days a year, our INFINITI Roadside Representatives will be there to ensure you receive prompt, efficient and courteous service.

### INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE NUMBER



I N F I N I T I

**1-800-363-4520**

24/7 roadside assistance routière 24/7

[www.infiniti.ca](http://www.infiniti.ca)  
[infiniti.roadsideaid.com](http://infiniti.roadsideaid.com)

### SUMMARY

#### Emergency Roadside Services and Service Calls

- Mechanical Breakdown Towing
- Traffic Accident Service
- Winching
- Battery Boost
- Tire Change (does not include repairs)
- Fuel delivery (cost of gas not included)
- Lockout Service

### Trip Interruption Services

### Travel Planning Services

### DETAILS

#### Mechanical Breakdown Towing

Should your INFINITI suffer a mechanical breakdown and is unable to proceed under its own power, INFINITI Roadside Assistance will arrange for a towing service to move your INFINITI from the place of the breakdown to the nearest Infiniti dealership, or an authorized service establishment.

#### Traffic Accident Service

**Towing:** INFINITI Roadside Assistance will arrange to have your INFINITI towed from the scene of an accident to the nearest Infiniti dealership or other approved repair facility. You will be reimbursed for the cost of the tow if it is not covered by your regular vehicle insurance.

Note: Accident is defined as an upset or collision with any object, moving or not, that renders the INFINITI vehicle unable to proceed under its own power.

INFINITI will reimburse you for up to \$500.00 maximum for any combination of vehicle rental, emergency transportation, meals/accommodation, or special return of passengers.

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)

**Vehicle Rental:** INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for vehicle rental should you be deprived of the use of your INFINITI as a result of an accident (as defined above). Vehicle rental must be provided by a recognized rental agency.\* You will also be able to use this benefit should your vehicle be stolen or destroyed by fire. This benefit includes the basic daily rental rate, collision damage waiver, and applicable kilometre charges and applicable taxes. Vehicle rental benefits apply only when not covered by your regular vehicle insurance. **Original receipts required. \***

**Emergency Transportation:** INFINITI Roadside Assistance will provide reimbursement for commercial transportation (train, bus, taxi or plane) to take you and your passengers from the accident site to your destination or home. **Original receipts required. \***

**Meals/Accommodation:** INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for accommodations and meals should you decide to stay at the repair site while your INFINITI is being repaired. **Original receipts required. \***

**Special Return of Passengers:** INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for commercial transportation (train, bus, taxi, or plane), accommodation and meals for your passengers to continue to their destination or return home if you are involved in an accident while driving your INFINITI, which causes you to be immediately hospitalized. **Original receipts required. \***

## WINCHING

If your INFINITI becomes stuck in a ditch, mud, or snow, INFINITI Roadside Assistance will dispatch a service facility to winch or extricate your vehicle. The vehicle must be accessible and located on, or adjacent to, a regularly traveled roadway. Shoveling or the removal of snow to free a vehicle is not covered by this service.

## BATTERY BOOST

Should your vehicle require a battery boost, INFINITI Roadside Assistance will dispatch a service facility to boost the battery so that you are able to start your own vehicle. In the event the vehicle fails to start, it will be towed to the nearest Infiniti dealer or an authorized service establishment.

## FUEL DELIVERY

Should your INFINITI run out of fuel, INFINITI Roadside Assistance will deliver 5 litres of fuel so that you can proceed to the nearest service station. The cost of the fuel is not covered. Where fuel delivery is prohibited, your vehicle will be towed to the nearest service station.

\* See Obtaining Service and Making Claims on page 18

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)

### LOCKOUT SERVICE

If you are less than 100 kms from home - Should you lock your keys in your INFINITI, Roadside Assistance will provide reimbursement for the cost of commercial transportation (train, bus, taxi) for you to retrieve a spare key from your home or hotel. **Original receipts required. \***

**If you are more than 100 kms from home** - Should you lock your keys in your INFINITI, Roadside Assistance will arrange to either retrieve and deliver a spare key to you, or have a replacement key made and delivered to you. Should you be deprived of the use of your INFINITI due to a lockout situation, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for vehicle rental provided through a recognized rental agency while you await the delivery of a spare or replacement key. Vehicle rental includes the basic daily rental rate and kilometre charge, collision damage waiver, and applicable taxes. **Original receipts required. \***

### TRIP INTERRUPTION SERVICES

Should your INFINITI experience a mechanical breakdown making it unable to proceed under its own power, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the following expenses:

**If you are less than 100 kms from home:**

**Emergency Owner Transportation** - INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of commercial transportation (train, bus, taxi) from the problem site to your destination or your home. **Original receipts required. \***

**If you are more than 100 kms from home:**

INFINITI will reimburse you for up to \$500.00 maximum for any combination of vehicle rental, emergency transportation, accommodation, special return of passengers or return to repair site.

**Vehicle Rental** - INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of renting a vehicle from a recognized rental agency while your INFINITI is being repaired. Vehicle rental benefits include basic daily vehicle rental rate, kilometre charge, collision damage waiver, and applicable taxes. **Original receipts required. \***

**Emergency Transportation** - If you wish to continue to your destination or return home while your INFINITI is being repaired, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of commercial transportation (bus, train, taxi or plane) to take you to your destination or home. **Original receipts required. \***

**Accommodation** - Should you stay at the repair site while your INFINITI is being repaired, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of accommodation and meals (in the vicinity of the mechanical breakdown) for you and your passengers. **Original receipts required. \***

\* See Obtaining Service and Making Claims on page 18

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)

**Special Return of Passengers** - INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for commercial transportation (bus, train, taxi or plane) for your passengers to return home should you decide to stay at the repair site while your INFINITI is being repaired. **Original receipts required. \***

**Return to Repair Site** - If you must leave your INFINITI for repairs while you return home, INFINITI Roadside Assistance will reimburse you for the cost of commercial transportation (bus, train, taxi or plane) to take you back to the location of the repaired vehicle. **Original receipts required. \***

### TRAVEL PLANNING SERVICES

Planning a trip? As part of INFINITI's Total Ownership Experience, INFINITI Roadside Assistance offers a personalized travel planner to ensure that your motoring vacation will be "worry free".

When you require this service, simply call **1-800-363-4520**, and our INFINITI Travel Planning Specialists will provide travel counselling to help make your next motoring vacation more enjoyable than ever. You will receive a package containing maps with your route highlighted, along with a computerized guide detailing the route and distance in kilometres (cumulative), a list of Infiniti dealerships en route, accommodation and campsite directories, notes and brochures detailing points of interest for both your journey and destination. Handy hints and travel tips are also available depending on your travel needs.

To ensure that you receive this valuable information in time review it before your trip, please make all travel requests at least three (3) weeks in advance of your departure.

### OBTAINING INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE SERVICE AND MAKING CLAIMS

- 1) Call 1-800-363-4520
- 2) Provide the INFINITI Roadside Representative with your name, vehicle identification number (VIN), the nature of your difficulty, and the exact location of your vehicle.
- 3) An authorized service facility will be dispatched to provide you with the necessary assistance.
- 4) INFINITI Roadside Assistance must be contacted prior to making any alternate service arrangements to ensure reimbursement for the services rendered, as per the conditions of this contract.
- 5) In the unlikely event that an authorized service facility is not available in the area of your breakdown or accident, an INFINITI Roadside Representative will authorize you to obtain service from an alternate facility.
- 6) After receiving authorization in point 5, you may call the most convenient local service facility and arrange for service to be dispatched.
- 7) Obtain a detailed receipt outlining the cause of the breakdown, the service required, and distance towed, if applicable.

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)

- 8) Submit your claim online through [roadsideclaims.ca](http://roadsideclaims.ca) or submit the original receipt with 30 days from the date of service. The original detailed repair bill must accompany towing claims. Please forward to:

INFINITI Roadside Assistance  
Attn. Claims Department  
P.O. Box 5845,  
London, ON N6A 4T4

- 9) Upon receipt, and confirmation of the claim information, INFINITI Roadside Assistance will send you a reimbursement cheque.
- 10) Only original of receipts and/or invoices will be accepted for reimbursement consideration. Originals will be returned upon request.
- 11) INFINITI Roadside Assistance reserves the right to decline any claim presented for payment later than thirty (30) days from the date the service was performed or any claim not in conformity with the conditions of coverage as stated.

### Claims for Traffic Accident Services

- 1) Contact INFINITI Roadside Assistance within thirty (30) days of the date of the traffic accident. A questionnaire will be mailed to you for completion and return.
- 2) Indicate the details of the accident
- 3) Enclose the **original** of the auto repair shop invoice indicating the amount of damage done to your INFINITI.
- 4) Enclose a copy of the police report.
- 5) Enclose the **original** receipts indicating accommodation, meals, vehicle rental or commercial transportation.

- 6) Upon receipt and confirmation of the claim information, INFINITI Roadside Assistance will send you a reimbursement cheque.

NOTE: Reimbursement applies only to services engaged within 72 hours of the accident.

### SERVICES NOT COVERED

Unless otherwise specified in this handbook, INFINITI Roadside Assistance coverage and benefits do not include:

- Any charges related to the repair(s) (parts and/or labour), additional servicing equipment, storage or impound charges.
- Service to any vehicle willfully driven into an area not regularly travelled, including vacant lots, unassumed roads, open field, construction sites, mud or snow-filled driveways, impassable, private, recreational roads, beaches, or any other area that is inaccessible to a service facility vehicle.
- Shovelling or the removal of snow to free a vehicle
- Service to any unregistered, unlicensed or uninsured vehicle
- Service to an unattended vehicle

## INFINITI ROADSIDE ASSISTANCE (CONT'D)

### GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF INFINITI ROADSIDE SERVICES

INFINITI Roadside Assistance agrees to provide to the driver of the registered and plated INFINITI the coverage as described, subject to the terms and conditions set out herein.

The records of INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., will determine the commencement and termination date of your coverage and will be evidence of your eligibility to claim for benefits.

The reimbursements quoted in this agreement will be in Canadian funds.

The reimbursements available as part of the INFINITI Roadside Services are specific to their respective services only, and cannot be modified, transferred, or interchanged.

The benefits of INFINITI Roadside Assistance are transferred when the vehicle ownership is transferred.

Any fraudulent alterations to receipts or invoices for service will render them invalid for claims reimbursement.

INFINITI Roadside Assistance is provided for all INFINITI vehicles from the date the vehicle is delivered to the first retail buyer or put into service (whichever occurs first) for a period of 48 months except that Roadside Assistance is not available under any circumstances if your vehicle warranty is void. INFINITI Roadside Assistance is otherwise available to anyone operating an INFINITI vehicle with the authorization of the owner. (For purposes of INFINITI Roadside Assistance

benefits, "owner" includes the lessee of a leased vehicle.) The services are transferable with the resale of the vehicle for the time remaining on the original INFINITI.

New Vehicle Limited Warranty period. INFINITI Roadside services are available only to vehicles currently licensed in Canada and subject to the terms above. INFINITI Roadside Assistance is available throughout Canada and the Continental U.S., 24 hours a day, 365 days a year.

### EXCLUSIONS

Unless otherwise specified, Infiniti Roadside Services coverage and benefits do not include:

- Towing services to any repair facility or location other than an Infiniti retailer unless prior express authorization is obtained from Infiniti Roadside Assistance Service.
- Any charges related to the repair(s) (parts and/or labour), additional servicing equipment, storage or impound charges.
- Service to any vehicle willfully driven into an area not regularly travelled including vacant lots, unassumed roads, open fields, construction sites, mud or snow filled driveways, impassable private or recreational roads, beaches or any other area that is inaccessible to service facility vehicles.
- Shoveling or the removal of snow to free a Vehicle.
- Service to any unlicensed or uninsured Vehicle.
- Service to Vehicles where the driver is not present.

## INFINITI CUSTOMER ASSISTANCE

### If You Have Questions About Your INFINITI

Both INFINITI and your Infiniti dealer are dedicated to serving all of your motoring needs. Complete satisfaction with your vehicle and your Infiniti dealer are our primary concern. Your Infiniti dealer is always available to assist you with your automobile service requirements.

If however, a problem arises that you feel has not been handled satisfactorily through normal channels, we suggest you take the following steps.

**Step 1.** Request a review of your concerns with the appropriate Dealership Department Manager. We suggest it is best to request an appointment for this review so that your concern receives full attention. In some cases, it is helpful to send the Department Manager, The General Manager, or the Dealer Owner a letter outlining your concerns and requesting a reply. The Department Manager, General Manager, or Dealer Owner is able to involve a representative from INFINITI if he/she feels it is necessary.

**Step 2.** If you feel your concern was not fully addressed or you did not understand the explanations given for your questions, phone the INFINITI Information Centre (toll-free) at **1-800-361-4792**, or write:

INFINITI, a division of Nissan Canada Inc.  
INFORMATION CENTRE  
5290 Orbitor Drive  
Mississauga, Ontario, L4W 4Z5

For efficient handling of your concern, please provide the following information if phoning or writing to us:

- Your name, address and telephone number (and name vehicle is registered to if different than yours)
- Vehicle Identification Number (17 digits)
- Date of purchase and where purchased
- Current odometer reading
- The nature of your concern
- The name of the Infiniti dealer with whom you are currently dealing; where the Step 1 review took place
- **The name of the Department Manager, General Manager or Dealer Owner who reviewed your concern, and outcome that review**

### CUSTOMER ARBITRATION PLAN

INFINITI, a division of Nissan Canada Inc., endeavours to resolve all customer vehicle concerns through our dealer network or directly where necessary, using the 2-Step Customer Assistance procedure found on page 21 of this booklet. Occasionally, a customer complaint cannot be resolved despite our best efforts.

## INFINITI CUSTOMER ASSISTANCE (CONT'D)

In these instances, after following the 2-step procedure above, you may wish to consider contacting the Canadian Motor Vehicle Arbitration Plan (CAMVAP). CAMVAP is an independent organization that assists customers in resolving disputes with the manufacturer regarding defects in your vehicle's assembly or materials, or the manner in which the manufacturer is applying or administering its new vehicle warranty.

For more information on CAMVAP and to obtain a copy of the CAMVAP consumer guide entitled "Your Guide to CAMVAP", please call **1-800-207-0685** or visit CAMVAP's website ([www.camvap.ca](http://www.camvap.ca)).

### SERVICE LOANER VEHICLE PROGRAM

As part of the INFINITI Total Ownership Experience, a participating Infiniti dealership will provide you with a complimentary INFINITI Service Loaner Vehicle when you present your INFINITI vehicle for pre-arranged warranty repair during the new vehicle limited warranty basic coverage period subject to availability and the eligibility requirements listed below.

The Eligibility Requirements for Service Loaner Vehicle are as follows:

- Only available during the 4 years/100,000 km INFINITI New Vehicle Limited Warranty basic coverage period.
- You must be 21 years of age or older with a valid Canadian driver's license.
- You must provide proof of primary insurance.
- You must schedule the service appointment in advance.\*
- **Other restrictions apply to loaner vehicle including kilometre use, fuel consumption and days use limitations.\*\***

**Note: This program is NOT a warranty, and is NOT part of the INFINITI New Vehicle Limited Warranty, but rather a benefit of The Total Ownership Experience. This program is subject to change without notice at any time.**

\* Depending upon availability, exceptions to the service appointment requirement may be made in the event your vehicle is inoperable due to unexpected mechanical failure. In such a circumstance the participating Infiniti dealership will strive to provide you with a Service Loaner Vehicle if possible.

\*\* Ask your dealer for details.

## PARTS AND ACCESSORIES SUPPLIES NETWORK

The Parts Department of your Infiniti dealership maintains a comprehensive inventory of genuine INFINITI new and remanufactured replacement parts and accessories. These high quality parts have been specifically designed and manufactured for your INFINITI vehicle. They are covered by INFINITI's extensive warranty, which is one of the best in the industry.

To ensure that your parts and accessories requirements are met, the Infiniti dealer organization uses modern computerized inventory control systems. In the event a critical part is required but is not stocked by your local dealership, INFINITI Canada's fast response ordering system will ensure the quickest possible shipment of parts to your dealer.

Our three Canadian Parts Distribution Centres carry an extensive inventory of the parts and accessories needed to support the Total Ownership Experience to our customers. An industry-leading service level makes sure that parts and accessories are available on a timely basis. Our employees at the distribution centres are dedicated to making sure that the right parts are shipped to Infiniti dealers, in the most expeditious manner using premium transportation services. State-of-the-art computer and satellite communications systems provide the necessary support to integrate your local Infiniti dealer's computer system with other Infiniti dealers and INFINITI Canada.

The purpose of this comprehensive, sophisticated distribution network is to provide you with the parts and accessories you need on a timely basis. Ready availability of parts and accessories and your satisfaction with our service is something that we at INFINITI are committed to.

## TIRE SAFETY INFORMATION

Any tire, no matter how well constructed, may fail due to improper maintenance or service factors. This could create a risk of property damage and serious or fatal injury. Disregarding any of the safety precautions and instructions contained in this manual may result in tire failure or explosion causing serious personal injury or death. For your safety, comply with the following:

### Tire Inflation

Keep tires inflated to the pressures recommended on the tire data placard. (See your OWNER'S MANUAL for location.) These inflation pressures must be maintained as a minimum. However, do not exceed the maximum pressure rating indicated on the tire sidewall.

**CHECK INFLATION PRESSURES ON ALL YOUR TIRES, INCLUDING THE SPARE, WHEN TIRES ARE COLD, AT LEAST ONCE A MONTH BEFORE DRIVING**

Failure to maintain correct inflation may result in improper vehicle handling and may cause rapid and irregular tire wear, sudden tire destruction, loss of vehicle control and serious personal injury. Therefore, inflation pressures should be checked at least once a month and always prior to long distance trips.

Pressures should be checked when tires are cold. The tires are cold when your vehicle has been driven less than a mile at moderate speed after being stopped for three or more hours.

### Checking Pressure When Tires Are Hot

If you must add air when your tires are hot, add 28kPa or (4psi), above the recommended cold air pressure. Recheck the inflation pressure when the tire is cold.

For Example Only:

Gauge reading of hot tire: 227 kPa or (32psi)  
If recommended pressure is: 213 kPa or (30psi)  
Desired gauge reading of hot tire:  $213 + 28 = 241$  kPa or  $(30 + 4\text{psi} = 34\text{psi})$

Check cold pressures as soon as possible, at least by the next day. Never "bleed" air from hot tires as your tire will be underinflated. Use an accurate tire gauge to check pressures. Never allow children to inflate tires.

**DRIVING ON ANY TIRE THAT DOES NOT HAVE THE CORRECT INFLATION PRESSURE IS DANGEROUS.**

For replacement tires, the correct inflation pressure will be provided by your tire dealer, if not, refer to the vehicle tire data placard.

Under-inflation produces extreme flexing of the sidewalls and builds up heat which may result in sudden tire destruction and serious personal injury.

Over-inflation can cause the tire to be more susceptible to impact damage.

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

### LOAD LIMITS

**DO NOT OVERLOAD. DRIVING ON ANY OVERLOADED TIRE IS DANGEROUS.** Never load your tires beyond the load carrying limits molded into the sidewall of the tires or the maximum vehicle load limit as shown on the vehicle tire data placard, whichever is less. Overloading causes heat to build up which can lead to sudden tire failure and serious personal injury.

### SPEED LIMITS AND SPEED RATED TIRES

**HIGH SPEED DRIVING CAN BE DANGEROUS.** Never operate your vehicle in excess of lawful speeds or the maximum speeds justified by the driving conditions. Excessive speeds or racing can cause heat buildup in a tire leading to possible failure and serious personal injury. **Correct inflation pressure is especially important.** However, at high speeds, even with the correct inflation pressure, a road hazard, for example, is more difficult to avoid and if contact is made, there is a greater chance of causing tire damage than at the lower speed. Moreover, driving at high speed reduces the reaction time available to avoid accidents and bring your vehicle to a safe stop. If you see any damage to a tire or wheel, replace it with your spare tire and see your tire dealer at once.

Tire speed ratings do not imply that a vehicle can be safely driven at the maximum speed for which the tire is rated. In addition, some damage or improper repairs may cause a speed-rated tire to lose its speed rating. Exceeding the tire's maximum speed rating will cause the tire to build up

excessive heat which can cause tire damage that could result in sudden tire destruction and rapid air loss. Failure to control a vehicle with sudden air loss can lead to an accident. In any case, you should not exceed reasonable speeds as indicated by the legal limits and driving conditions.

**SPEED SYMBOLS** - are shown on the sidewall of some tires. The following table shows the maximum speed corresponding to the symbol.

SPEED RATINGS		
†Speed Rating	Speed mph	Maximum km/Hr
M	81	130
N	87	140
P	93	150
Q	99	160
R	106	170
S	112	180
T	118	190
H	130	210
V*	149	240
W	168	270
Y	186	300
Z**	149	240

**\*Some V (or VR) rated tires may have a speed capacity of greater than 240 km/h (149 mph).** Consult your tire manufacturer for maximum speed ratings if your vehicle capability exceeds this speed.

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

**\*\*Z (or ZR) rated tires are designed for use on cars with maximum speed capabilities in excess of 240 km/h (149 mph).** Consult your tire manufacturer for maximum speed capabilities.

†Although a tire may be speed rated, we do not endorse the operation of any vehicle in an unsafe or unlawful manner. Speed ratings are based on laboratory tests which relate to performance on the road, but are not applicable if tires are under-inflated, overloaded, worn out, damaged, altered, improperly repaired, or retreaded. Furthermore, tire speed ratings do not imply that vehicles can be safely driven at the maximum speed for which the tire is rated, particularly under adverse road and weather conditions or if the vehicle has unusual characteristics. Most highway passenger tires that do not have a speed symbol in the sidewall have a maximum speed rating of 170km/h (105 mph). Light truck highway tires that do not have a speed symbol on the sidewall of the tire have a maximum speed of 140 km/h (87 mph). Some light truck tires may have higher maximum speeds; consult your tire dealer. The speed and other ratings of re-treaded tires are assigned by the retreader and voids the original manufacturer's ratings.

**IMPORTANT:** In order to maintain the speed capability of the vehicle, replacement tires must have speed ratings equal to or higher than those fitted as original equipment (as indicated on the vehicle placard or owners manual). If tires with lower speed ratings are fitted, the speed capability of the vehicle will be lowered to the maximum speed capability of the replacement tire as indicated on the above table.

Remember...High speed driving can be dangerous and may be damaging to your tires. And...when driving at highway speeds, correct inflation pressure is especially important.

Contact the manufacturer of your tires for their position and assistance on the repair of speed-rated tires. When you are replacing tires that have a speed rating, you must replace with tires of the same or higher speed rating if the speed capability of the vehicle is to be maintained.

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

### VISUAL INSPECTION

**INSPECT YOUR TIRES. DO NOT DRIVE ON A DAMAGED TIRE OR WHEEL.** Check your tires frequently for scrapes, bulges, separations, cuts, snags, cracks, penetrations or excessive localized wear from hard braking. Also check for abnormal tire wear, particularly on the edges of the tire tread which may be caused by misalignment or under-inflation. Impacts can damage the inner portion of the tire without being visible on the outside. If damage can be seen on the tires or wheels, or if you suspect that possible impact damage may have occurred, replace with spare at once and have your tire store or dealer inspect your tires immediately. Use of a damaged tire could result in tire destruction. When inspecting your tires, including the spare, check your air pressures. If your pressure check indicates that one of your tires has lost pressure of two pounds or more, look for signs of penetrations, valve leakage, or wheel damage that may account for the air loss.

All tires will wear out faster when subjected to high speeds as well as hard cornering, rapid starts, sudden stops, frequent driving on roads which are in poor condition, and off-road use. Roads with holes and rocks or other objects can damage tires and cause misalignment of your vehicle. When you drive on such roads, drive on them carefully and slowly, and before driving again at normal or highway speeds, examine your tires for any damage, such as cuts, bulges, penetrations, unusual wear patterns, etc.

**TREAD WEAR INDICATORS (WEAR BARS):** Tires contain Tread Wear Indicators (Wear Bars) in the grooves of the tire tread which **show up when only 1.6mm. or (2/32nds of an inch) of tread is remaining. At this stage, your tires must be replaced. Tires worn beyond this stage are dangerous.**

**HAZARDS:** Objects in the road that threaten a tire should be safely avoided. These objects are potholes, glass, metal, rocks, wood debris and the like. Unavoidable contact should prompt a thorough tire inspection.

You may not always recall hitting an object that can damage or injure your tires. If while driving your vehicle experiences any unusual vibrations, ride disturbance or noise and/or you suspect that possible damage to the tires or vehicle has occurred, **DO NOT JAM OR LOCK YOUR BRAKES!** Rather reduce your speed and drive with caution until you can safely pull off the road. Stop and inspect the tires. If the tire is under-inflated or damaged, deflate, remove the tire and rim assembly and replace it with your spare. If you cannot detect a cause, have the vehicle towed to the nearest vehicle or tire dealer to have the vehicle inspected.

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

### REPAIRING, MOUNTING AND DEMOUNTING OF TIRES

**Do not attempt to repair, mount or demount a tire yourself.** Tire changing can be dangerous and must be done by professionally trained persons using proper tools and procedures as specified by the Rubber Manufacturers Association (RMA). Follow these mounting recommendations. Your tires should be mounted on wheels of correct size and type and which are in good, clean condition. Bent, chipped or rusted wheels may cause tire damage. The inside of the tire must be free from foreign materials. Have your dealer check the wheels before mounting new tires. Mis-matched tires and rims can explode during mounting. Also, mis-matched tires and rims can result in dangerous tire failure on the road. If a tire is mounted by error on the wrong-sized rim, do not re-mount it on the proper rim - scrap it. It may be damaged internally (which is not externally visible) by being dangerously stretched and could fail on the highway.

Old valves may leak. When new tubeless tires are mounted, have new valves of the correct type installed. Tubeless tires must be mounted only on wheels designed for tubeless tires, i.e., wheels which have safety humps or ledges.

Never perform a temporary repair, use an inner tube, or inject sealant as a permanent substitute for a proper repair. Only qualified persons should repair tires.

Be sure that all your valves have suitable valve caps. This will keep valve cores clean and clear and guard against leakage.

**REPAIRS - WHENEVER POSSIBLE, SEE A TIRE DEALER AT ONCE.** Some tire manufacturers do not warrant any inspection or repair process. The repair is entirely the responsibility of the repairer. Punctures in the tread of a passenger tire which do not exceed (1/4 of an inch) 6mm. in diameter can usually be repaired by following the Rubber Manufacturer's Association (RMA) Passenger and Light Truck Repair procedures. Contact the manufacturer of your tires for its position and assistance as to the acceptable location for a proper repair and the repair of speed rated tires. **Do not use plug repairs. They may cause further damage to the tire. They are not always air tight and the plug may fail.** Do not exceed posted speed limits on any repaired tire. Certain tire manufacturers speed ratings are voided if the tire is repaired.

Although a tire was properly repaired, internal structural damage resulting from the puncture may have occurred. Sometime later the damage may cause the tire to be removed from service. If the tire has a puncture in the tread which exceeds 6mm. or (1/4 inch), the tire must be replaced. If any tire has sustained a puncture, have the tire inspected internally by a tire dealer for possible damage that may have occurred. Improper mounting and inflation procedures can cause an explosion of the tire/rim assembly. Only specially trained persons should perform these tasks. Contact your tire store or dealer for assistance.

**CAUTION - Never, under any circumstance, introduce a flammable substance into a tire.**

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

### WHEEL ALIGNMENT AND BALANCING

Wheel alignment and balancing are important for safety and maximum distance in kilometres from your tires. Check how your tires are wearing at least once a month. If your tires are wearing unevenly, such as the inside shoulder of the tire wearing faster than the rest of the tread, or if you detect excessive vibration, your vehicle may be out of alignment or balance. These conditions not only shorten the life of your tires, but adversely affect the handling characteristics of your vehicle which could be dangerous. If you detect irregular wear or vibration, have your alignment and balance checked immediately. Tires that have been run under-inflated will show more wear on the shoulders than in the center of the tread.

### HARD BRAKING

You must inspect your tires after any hard braking circumstances or after tires have slid on the pavement. This can cause a flat spot in a section of the tire tread.

### TIRE SPINNING

Never spin your tires above a speedometer reading of 55 km/h (35 mph) if your vehicle becomes stuck. The centrifugal force generated by the free spinning tire/wheel assembly may cause a sudden tire explosion, resulting in vehicle damage and/or serious personal injury or death. Never allow anyone to stand near or behind a tire spinning at high speed while attempting to push a vehicle that is stuck. When in mud, sand, snow, ice or other slippery conditions, do not indulge in excessive wheel spin. In

such conditions, with automatic transmission vehicles, by accelerating the engine excessively, it is possible to spin one of the drive tires beyond its speed capability. This is also true when balancing a drive tire/wheel assembly using the engine of the vehicle to spin the wheel.

### TIRE TREAD

Tires must be replaced when the depth of the tread reaches 1.6mm. (2/32 inch). Tires are manufactured with tread wear indicators molded into the tire grooves which indicate tread wearout. As tires approximate 1.6mm (2/32 inch) wearout, the tread gauge becomes thinner and more vulnerable to the effects of road hazards. Also, worn tires are more subject to hydroplaning, which can cause loss of control. Therefore, visual tire inspection becomes more crucial as the tires wear out.

### WORN TIRES

Never drive on worn tires. Tires should be replaced by trained personnel when 1.6mm. (2/32nds of an inch) tread depth remains, as indicated by the tread wear indicators molded into the tread grooves.

### TIRE MIXING

For best performance select tires similar in size and load rating to the original equipment tires. It is recommended that the same size and type of tire be used on all four wheel positions. In certain tires, casing ply material and ply construction may vary as indicated on the sidewall of the tire. When changing or replacing tires, it is preferred

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

that all four tires are the same construction type (i.e., High Performance, All Season, Mud & Snow) and construction (Radial or Bias Ply). Before mixing tires of different types on a vehicle in any configuration, be sure to check the vehicle owner's manual for its recommendations.

Tires which meet the Rubber Manufacturer's Association (RMA) definition of mud and snow tires are marked M/S, M+S, M&S. On such tires, this designation is molded into the sidewall. Tires without this notation are not recommended for mud and/or snow driving.

If snow tires are needed, it is necessary to select tires equivalent in size and load rating to the original equipment tires. Always fit performance snow tires in sets of four (4) for optimum mud & snow traction and maintenance of vehicle handling characteristics. If you do not, it may adversely affect the safety and handling of your vehicle. It is also important to check the vehicle owner's manual before mixing or matching tires on 4-wheel drive vehicles as this may require special precautions.

Please refer to your Owner's Manual for more information on tire replacement precautions.

## TIRE ROTATION

Tires on your INFINITI vehicle should be rotated every 12,000 kms. or (7,500 miles) or as irregular wear develops. If irregular wear becomes apparent or if the wear rate on the tires is perceptibly uneven, the tires should be rotated in such a way to alleviate the problem. Check your vehicle for any mechanical problems and correct if necessary. Any rotation pattern or procedure may be followed including those indicated in the Owner's Manual. Some tires have arrows on the sidewall showing the direction in which the tire should turn. When rotating this type of tire, care must be taken to maintain the proper turning direction as indicated by the arrows. Some vehicles have different tire sizes specified for front and rear axles. Tires on these vehicles should not be rotated side to side (unless they are directional). Where a temporary type spare tire is available, it should not be included in the tire rotation schedule. Such tires are intended for temporary use only.

## REPLACING TWO TIRES

If your vehicle was originally equipped with four tires that were the same size and you are only replacing two of the four tires, install the new tires on the rear axle. Placing new tires on the front axle may cause loss of vehicle control in some driving conditions and cause an accident and personal injury.

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

### TRAILER TOWING

If you anticipate towing a trailer, you should see a tire dealer for advice concerning the correct size of tire and pressure. Tire size and pressure will depend on the type and size of the trailer and hitch utilized, but in no case must the maximum cold inflation pressure or the tire load rating be exceeded. Check the tire decal and your Owner's Manual for further recommendations on trailer towing.

### TIRE ALTERATIONS

Do not perform any alterations on your tires. Alterations may prevent proper performance, leading to tire damage, which can result in an accident. Tires that become unserviceable due to alterations such as true-ing, whitewall inlays, addition of balancing or sealant liquids, may be excluded from warranty coverage. Consult your tire warranty.

### HIGH PRESSURE TEMPORARY SPARE TIRES

- 1) The high-pressure spare tire in your vehicle is designed for temporary use only and must not be used continually as a regular tire. The standard tire should be repaired and/or replaced as soon as possible.
- 2) Avoid driving over obstacles that may damage the tire through impact or cutting, such as potholes, glass, metal, etc.
- 3) Speed must not exceed 80km/h (50mph) for non-speed-rated temporary spare tires.

- 4) Temporary spare tires have a limited tread life which can vary depending on road conditions and your driving habits. The spare tire should be returned to the trunk as soon as the standard tire can be repaired or replaced.
- 5) Because the high-pressure spare tire was specifically designed for your car, it should not be used on any other vehicle.
- 6) Do not use snow chains on your high-pressure spare. This could cause damage to your vehicle.
- 7) Check the tire's cold inflation pressure monthly and maintain at 4.2kPa. (60psi) even when not in use.
- 8) The high-pressure spare tire should not be used with any other rim nor should standard tires, wheel covers, or trim rings be used on the high-pressure spare tire rim which was originally installed.
- 9) When the tread wear indicator appears on the tire, replace it only with the same type spare tire.
- 10) Do not enter an automatic car wash with a temporary spare tire fitted.
- 11) Do not make a sharp turn or apply the brakes suddenly when driving on a high-pressure temporary spare.

**Note: When using any temporary type spare tire, be sure to follow the vehicle Owner's Manual instructions.**

## TIRE SAFETY INFORMATION (CONT'D)

### TIRE STORAGE

All tires should be stored in a cool dry place indoors so that there is no danger of water collecting inside them.

When tires are stored they should be stored in a cool place away from sources of heat and ozone such as hot pipes and electric generators. Be sure that surfaces on which tires are stored are clean and free from grease, gasoline or other substances which could deteriorate the rubber. (Tires exposed to these materials during storage or driving could be subject to sudden failure.)

#### **To Avoid Damage to your Tires and Possible Accident:**

- Check tire pressure at least once a month when tires are cold and before long trips.
- Do not underinflate/overinflate.
- Do not overload.
- Drive at moderate speeds, observe legal limits.
- Avoid driving over potholes, obstacles, curbs or edges of pavement.
- Avoid excessive wheel spinning.
- If you see any damage to a tire, replace with spare and see the tire manufacturer's dealer or your dealership.

## CAR CARE AND MAINTENANCE

The most important factor in maintaining the original anti-corrosion protection built into your INFINITI is the personal care you give your vehicle.

### WHAT CAUSES CORROSION

Corrosion results from deterioration or damage to the paint and protective coatings on your vehicle such as:

- 1) Removal of paint and/or protective coatings on the surface of the vehicle and underbody through damage caused by stone or gravel impacts.
- 2) Accumulation of ice and snow melting agents, dust control materials, road dirt and moisture in cavities and other underbody areas that exterior car washing alone cannot adequately remove.

When the above conditions occur and are not corrected or eliminated for a long time, corrosion will very likely develop. The rate of corrosion development is dependent upon the environmental conditions affecting your vehicle. Please refer to your Owner's Manual for proper care.

Unless properly handled, carrying corrosive materials such as chemical fertilizers, de-icing salt, etc. can also result in corrosion damage.

### HOW TO PROTECT YOUR VEHICLE FROM CORROSION

#### Regular Washing

The best way to preserve your vehicle's surface finish and help avoid corrosion is to keep the vehicle clean by washing regularly and frequently.

Under adverse conditions, wash your vehicle at least once a week if the weather and other conditions permit.

Wash your vehicle only with lukewarm or cold water. Refrain from washing the vehicle in direct sunlight, or using strong soap or chemical detergents. Any cleaning agents used should be washed off promptly and not allowed to dry on the surface finish.

After washing, be sure to dry the vehicle completely and clean the drain holes on the bottom of the doors and tail gate as well as ventilation holes.

It is also important to check whether the weatherstrip(s) and molding(s) attached to the windows are preventing water from entering the body panels. When it is very cold, do not wash the vehicle unless you can dry it completely. Locks and rubber seals are susceptible to damage caused by freezing.

## CAR CARE AND MAINTENANCE (CONT')

### Foreign Material Deposits

Calcium chloride and other salts, ice melting agents, road oil and tar, tree sap, bird droppings, chemicals from industrial chimneys and other foreign matter may damage the car finish if left on painted surfaces. Prompt washing may not completely remove all these deposits.

Additional cleaners may be needed, When using chemical cleaners developed for this purpose, be sure they are safe for use on painted surfaces.

### Touching-up Surface Finish Damage

When you wash your vehicle, it is a good time to check for surface finish damage caused by the impact of stones or other objects or by accidents. Repairing such damage as you find it is the key to avoiding further damage and major repair costs.

Take your INFINITI to an authorized Infiniti dealer to repair any damage found.

## CHANGE OF ADDRESS OR SUBSEQUENT OWNERSHIP NOTIFICATION

### Name or Address Changes:

In the event of an address or name change, please visit us at [www.infiniti.ca](http://www.infiniti.ca) and fill out the appropriate form in the Contact Us section to update your profile.

### Subsequent Owner/Change of Ownership

If you are a subsequent owner of an INFINITI and the vehicle's original warranty is still in effect, you are entitled to the remaining portion of the warranty. If the warranty has expired, INFINITI may still have occasion to contact you regarding recalls, modifications, or other customer-related correspondence. Please register this change in ownership by visiting the INFINITI website and filling out the appropriate form in our OWNERSHIP section. This registration will ensure future warranty/product information is delivered to the current owner of this vehicle.



## NOTES

---

2021  
LIVRET DE RENSEIGNEMENTS SUR  
LA GARANTIE POUR MODÉLES  
CANADIENS



Imprimé Avril 2020  
Numéro de Publication.: WB21EC IALLCO  
Imprimé aux États-Unis



## IMPORTANT MESSAGE AUX CLIENTS

### «L'EXPÉRIENCE GLOBALE INFINITI»

Si l'expérience de posséder une INFINITI constitue un luxe en soi, ce n'est pas l'effet du hasard. Notre engagement à vous donner entière satisfaction se perçoit partout chez INFINITI, de la façon dont nous construisons nos véhicules jusqu'aux services d'assistance que nous proposons pendant des années. Ainsi, des services gratuits comme l'Assistance-dépannage 24 heures, les véhicules de courtoisie, les indemnités d'interruption de voyage et plus encore vous donnent l'assurance, où que vous soyez, de pouvoir compter sur nous.

Nous avons été les premiers au Canada à **mettre à la disposition de nos clients un centre d'information et un programme d'assistance-dépannage sur une gamme entière de véhicules**, une autre preuve de notre engagement à rendre votre expérience de propriétaire des plus agréables.

De plus, notre assistance-dépannage standard de 4 ans est à votre service 24 heures sur 24 pour toute urgence, si minime soit-elle, comme oublier les clés dans le véhicule.

Ce livret est imprimé sur du papier recyclé, Infiniti vous invite à le recycler à votre tour. Ensemble, protégeons l'environnement.



### RENSEIGNEMENTS SUR LA GARANTIE

Ce livret contient d'importants renseignements concernant la garantie applicable à votre véhicule. Le Manuel du conducteur qui vous a été remis vous renseignera sur tout ce que vous devez connaître quant à l'utilisation de votre véhicule et aux entretiens périodiques que vous devrez effectuer ou faire effectuer pour protéger celui-ci et bénéficier de sa garantie.

**Veillez lire attentivement ce livret et toujours le laisser dans votre véhicule.**

Voici comment nous joindre :

**1 800 361-4792** – Centre de service à la clientèle

**1 800 363-4520** – Assistance-dépannage

Pour plus d'informations,  
visitez notre site Web au [www.infiniti.ca](http://www.infiniti.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

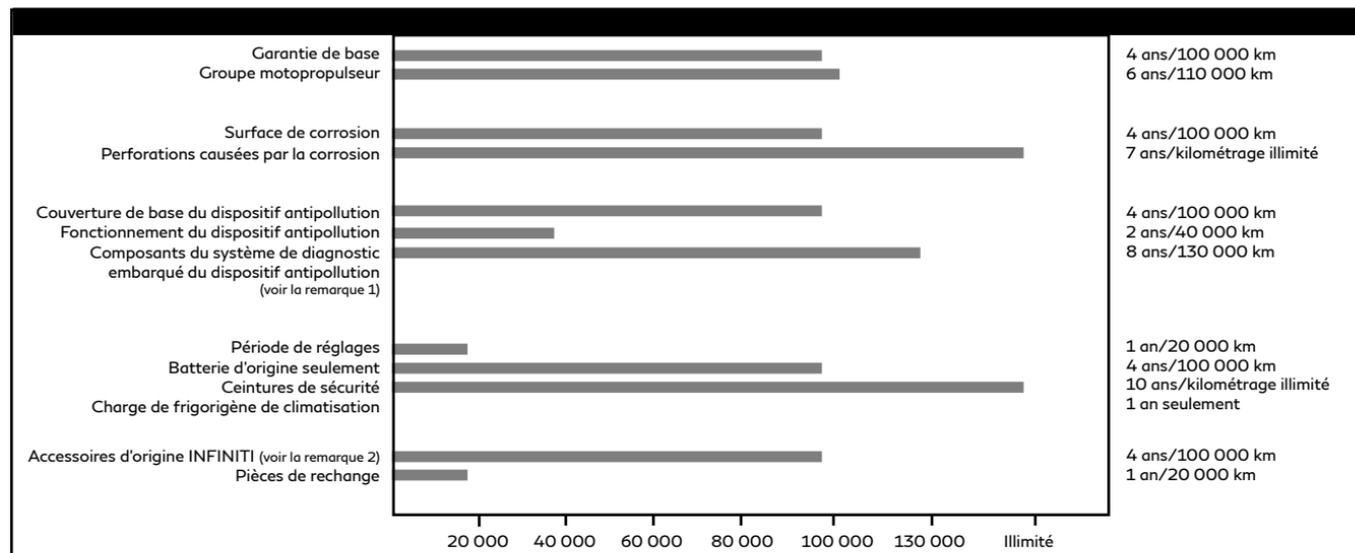
APERÇU DE LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF 2021 .....	1	DÉMARRAGE D'APPOINT.....	18
CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF.....	2	LIVRAISON DE CARBURANT .....	18
Date du début de la garantie et applicabilité.....	2	SERVICE DE DÉVERROUILLAGE DES PORTIÈRES .....	19
Entretien et dossiers.....	3	SERVICES EN CAS D'INTERRUPTION DE VOYAGE.....	19
GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF .....	4	SERVICES DE PLANIFICATION DE VOYAGE .....	20
Garantie de base .....	4	OBTENTION DU SERVICE D'ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI ET DEMANDES DE REMBOURSEMENT.....	21
Garantie du groupe motopropulseur.....	4	SERVICES NON COUVERTS.....	22
Ce qui est couvert.....	4	MODALITÉS ET CONDITIONS DES SERVICES D'ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI.....	23
Système de retenue supplémentaire (SRS).....	4	EXCLUSIONS.....	24
Garantie anticorrosion.....	5	<b>ASSISTANCE AUX CLIENTS INFINITI</b>	
Garantie du dispositif antipollution .....	5	PROGRAMME D'ARBITRAGE POUR LES PROPRIÉTAIRES.....	25
Liste des pièces sous garantie du dispositif antipollution .....	6	PROGRAMME DE VÉHICULES DE COURTOISIE .....	26
Garantie de fonctionnement du dispositif antipollution .....	7	RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES PIÈCES ET ACCESSOIRES.....	27
LIMITATIONS DE LA GARANTIE DE VÉHICULE NEUF .....	9	RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS.....	28
Garantie des ceintures de sécurité .....	9	Charges maximales.....	29
Remorquage.....	9	Vitesses limites et cotes de vitesse des pneus.....	29
Limitations.....	9	Inspection visuelle.....	31
Garantie limitée des pneus .....	10	Réparation, montage et démontage des pneus .....	32
Garantie limitée de véhicule neuf.....	10	Réglage de la géométrie et équilibrage des roues.....	34
Garantie couvrant la corrosion à la surface et les perforations causées par la corrosion.....	11	Freinage brusque et rotation des pneus .....	34
Dépenses supplémentaires .....	12	Bande de roulement et usure des pneus.....	34
Autres modalités de la garantie et législation provinciale .....	12	Assortiment des pneus.....	35
ACCESSOIRES D'ORIGINE INFINITI .....	13	Permutation des pneus .....	35
Dépenses supplémentaires .....	14	Remplacement de deux pneus.....	36
Autres modalités de la garantie et législation provinciale .....	14	Tractage d'une remorque.....	36
GARANTIE LIMITÉE DES PIÈCES DE RECHANGE INFINITI .....	15	Modification des pneus.....	36
Dépenses supplémentaires .....	16	Pneus de roue de secours temporaires haute pression.....	37
Autres modalités de la garantie et législation provinciale .....	16	Remisage des pneus .....	38
<b>ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI</b>		SOIN ET ENTRETIEN DU VÉHICULE .....	39
RÉSUMÉ.....	17	Ce qui provoque la corrosion .....	39
DÉTAILS.....	17	Comment protéger votre véhicule contre la corrosion.....	39
TREUILLAGE.....	18	CHANGEMENT D'ADRESSE OU NOTIFICATION DE REVENTE .....	40

# APERÇU DE LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF 2021

## CE QUI EST COUVERT ET DURÉE DE LA COUVERTURE

INFINITI, une division de Nissan Canada inc., située au 5290 Orbitor Drive, à Mississauga (Ontario) L4W 4Z5, garantit que toute pièce ou tout composant de chaque véhicule neuf INFINITI fourni par INFINITI, qui présente un défaut de matériau ou de fabrication, sera réparé par un concessionnaire INFINITI agréé pour les périodes et les conditions de garantie décrites ci-après.

### COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF 2021



Remarques :

- 1) Pour des composants précis seulement.
- 2) Pour des détails précis, se reporter à la rubrique Accessoires d'origine INFINITI.

# CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF

## DATE DU DÉBUT DE LA GARANTIE ET APPLICABILITÉ

Nissan Canada inc. (NISSAN) est la société qui garantit votre véhicule INFINITI 2021. La garantie entre en vigueur à la date de livraison du véhicule au premier acheteur autre qu'un concessionnaire INFINITI canadien (acheteur) ou à la date de la mise en service, selon l'éventualité qui survient en premier. Cette garantie s'applique aux véhicules INFINITI distribués par INFINITI, une division de Nissan Canada inc., immatriculés au Canada et utilisés normalement au Canada ou dans la zone continentale des États-Unis (appelée zone continentale des É.-U.). Cette garantie est généralement transférable aux propriétaires subséquents du véhicule, chaque fois que la propriété du véhicule est transférée, sans aucune action de votre part.

Vous devez confier votre véhicule INFINITI à un concessionnaire INFINITI autorisé au Canada ou dans la zone continentale des É.-U. pendant les heures ouvrables afin de bénéficier d'un service en vertu de la garantie.

## Responsabilités d'INFINITI

Les réparations en raison d'un défaut de pièces ou de fabrication couvert en vertu de la garantie seront effectuées sans frais de pièces ou de main-d'œuvre pour le client, à l'exception des pneus pour lesquels des frais calculés au prorata pourraient être appliqués. INFINITI, une division de Nissan Canada inc., réparera ou, à sa discrétion, remplacera les composants défectueux par des pièces neuves ou des pièces remises à neuf autorisées.

**Remarques :** Les garanties écrites sont les seules garanties formellement fournies par INFINITI. INFINITI n'autorise personne à créer ni à assumer en son nom, toute autre obligation ou responsabilité en vertu de la garantie à l'égard du véhicule. Toute garantie implicite de vente ou d'adaptation à un usage particulier sera limitée à la durée prescrite par la garantie couvrant les composants du véhicule.

## Obligations du propriétaire ou du locataire

**Il incombe au propriétaire ou locataire d'entretenir son véhicule en fonction de ses habitudes et des conditions de conduite et conformément au guide d'entretien et au chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien » dans le manuel du conducteur.**

## Changement de conception

INFINITI se réserve le droit d'apporter, en tout temps, des modifications techniques ou esthétiques à ses véhicules. Ceci, sans préavis et sans encourir pour autant l'obligation d'étendre de telles modifications aux véhicules ou aux composants de véhicules antérieurs.

## CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF (SUITE)

### **Services auxquels le propriétaire ou locataire a droit en vertu de la garantie s'il voyage à l'extérieur du Canada**

Si un problème survient alors que vous vous trouvez à l'étranger avec votre véhicule, le distributeur ou le concessionnaire de ce pays **doit** effectuer les réparations en vertu de la garantie stipulée dans le présent livret de renseignements sur la garantie.

**Remarque :** La garantie **ne couvre pas** les plaintes liées au non-respect des directives d'utilisation convenable du véhicule, telles que décrites dans le manuel du conducteur applicable (y compris le manque de carburant et de fluides ou l'utilisation de carburant et de fluides inappropriés), ni les plaintes liées au non-respect de la réglementation locale ou des exigences en matière d'environnement dans n'importe quel pays (autre que le Canada, les États-Unis ou les territoires américains mentionnés).

### **Service en vertu de la garantie pour les consommateurs canadiens ayant déménagé\***

Sous réserve des dispositions de transfert décrites à la page précédente, si un véhicule vendu par INFINITI, une division de NISSAN Canada inc., faisant l'objet de la présente garantie, est transféré et immatriculé dans la zone continentale des É.-U. ou à Hawaï, Guam, Porto Rico, aux îles Vierges, à Saipan ou aux Samoa américaines, la couverture de garantie qui s'applique est celle du nouveau pays.

### **ENTRETIEN ET DOSSIERS (AUX FRAIS DU PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE)**

**Il incombe au propriétaire ou locataire d'entretenir son véhicule en fonction de ses habitudes et des conditions de conduite et conformément au guide d'entretien et au chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien ».**

Toute dépense de main-d'œuvre ou de remplacement de pièce engagée dans le contexte de l'entretien recommandé ou prescrit est à la charge du propriétaire ou du locataire.

**Les reçus couvrant l'entretien normal et recommandé doivent être conservés en prévision de questions relatives à l'entretien. Les reçus ou une copie de ces reçus doivent être remis aux propriétaires subséquents.**

\* Si un véhicule décrit ci-dessus est transféré ailleurs que dans la zone continentale des É.-U. ou des territoires énumérés ci-dessus, la couverture de la garantie expire.

# GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF

## GARANTIE DE BASE

Cette garantie couvre toute réparation nécessaire pour corriger les défauts de matériaux et de fabrication de toutes les pièces et de tous les composants de chaque véhicule INFINITI neuf fourni par INFINITI, exception faite des exclusions énumérées aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ». Cependant, si la pièce est couverte par l'une des couvertures distinctes décrites aux rubriques suivantes de la garantie, cette couverture s'appliquera au lieu de la couverture de base.

## GARANTIE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR

La garantie du groupe motopropulseur continue pendant un maximum de 72 mois ou 110 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier).

Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour corriger les défauts de matériaux et de fabrication, à l'exception des exclusions et des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

## CE QUI EST COUVERT

### Moteur

Les culasses et le bloc, ainsi que toutes les pièces internes, les couvre-culasses, le carter d'huile, l'organe de distribution et le couvercle avant, la chaîne de distribution et le tendeur de la chaîne, la pompe à huile, la pompe à eau, la pompe à carburant, les injecteurs de carburant, les collecteurs d'admission et d'échappement, le volant moteur, les bagues et les joints d'étanchéité.

### Boîte de vitesses et boîte-pont

Le carter et toutes les pièces internes, le convertisseur de couple et son carter, le module de commande de la boîte de vitesses automatique, la boîte de transfert et toutes les pièces internes, les joints et les bagues d'étanchéité, le couvercle et le carter d'embrayage et les commandes électroniques de boîte de vitesses.

### Groupe motopropulseur

Les arbres de roue, le carter d'entraînement d'essieu et toutes les pièces internes, les arbres de transmission, les joints universels, les roulements et les paliers, les bagues et les joints d'étanchéité.

## SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE (SRS)

### Système de retenue

La garantie du système de retenue supplémentaire (SRS) est de 72 mois ou 110 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier). La couverture du système de retenue supplémentaire s'applique aux composants énumérés ci-dessous, fournis par INFINITI, à l'exception des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

- Coussins gonflables et systèmes de commande électronique connexes.

# GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF (SUITE)

## GARANTIE ANTICORROSION

### Corrosion à la surface

La corrosion superficielle de la tôle de carrosserie est couverte par une garantie de 48 mois/100 000 kilomètres. Par corrosion à la surface, il faut entendre les traces visibles de rouille à la surface de n'importe quelle partie de la carrosserie, sauf le soubassement du véhicule. Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour corriger les défauts de matériaux et de fabrication, à l'exception des exclusions et des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

### Perforations causées par la corrosion

Les panneaux en tôle d'origine composant le véhicule sont garantis contre les « perforations causées par la corrosion », c'est-à-dire contre la rouille causant une perforation intégrale (trou) de la surface intérieure à la surface extérieure de la tôle de carrosserie. La durée de cette garantie est de 84 mois, à partir de la date de début de la garantie\*. Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour corriger les défauts de matériaux et de fabrication, à l'exception des exclusions et des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

Aucune application d'antirouille supplémentaire n'est requise.

## GARANTIE DU DISPOSITIF ANTIPOLLUTION

Les composants du dispositif antipollution sont couverts pendant 4 ans ou 100 000 km (selon l'éventualité qui survient en premier). Tous les composants du système de diagnostic embarqué (OBD II) identifiés par un astérisque (\*) sont couverts pendant 8 ans ou 130 000 km, selon l'éventualité qui survient en premier. Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour remédier aux défauts de matériaux et de fabrication. La couverture du dispositif antipollution s'applique aux composants énumérés ci-dessous, fournis par INFINITI, exception faite des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

Ces garanties du dispositif antipollution ne couvrent pas les dommages accessoires ou indirects, tels que la perte de l'usage du véhicule, les inconvénients ou la perte commerciale.

### Ce qui est couvert

INFINITI garantit que le dispositif antipollution de votre véhicule a été conçu et fabriqué en conformité avec toutes les normes fédérales contre la pollution en vigueur au moment de la fabrication. Cette garantie couvre toute réparation nécessaire pour corriger les défauts de matériaux et de fabrication qui empêcheraient votre véhicule de satisfaire à ces normes. Les principaux composants couverts par cette garantie, et non l'ensemble des composants, sont énumérés ci-après sous la rubrique « Liste des pièces sous garantie du dispositif antipollution ».

\* Voir page 2 « Date du début de la garantie et applicabilité ».

# GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF (SUITE)

## LISTE DES PIÈCES SOUS GARANTIE DU DISPOSITIF ANTIPOLLUTION

- Système d'injection de carburant
- \* Module de commande de moteur/dispositif de diagnostic embarqué
- Sonde(s) d'oxygène
- Débitmètre d'air
- Tubulure d'admission
- \* Convertisseur catalytique
- Collecteur d'échappement
- \* Tuyau d'échappement avant auquel est fixé un convertisseur catalytique de façon permanente
- Capteur(s) de position d'arbre à cames
- Capteur(s) de position du vilebrequin
- Bougies, bobine(s) d'allumage et fils
- Système de récupération des vapeurs de carburant
- Réducteur du goulot de remplissage de carburant et clapet anti-retour
- Réservoir de carburant et bouchon du réservoir
- Système de recyclage des gaz de carter (RGC)
- Système de commande d'air de ralenti
- Système de commande du dispositif de recirculation des gaz d'échappement (RGE)
- Flexibles, brides de fixation, raccords, tuyaux, joints ou dispositifs d'étanchéité et matériel de montage utilisé dans les systèmes ci-dessus

- Soupapes et commutateurs sensibles à la dépression et à la température utilisés dans les systèmes ci-dessus
- Capteurs et commandes électroniques utilisés dans les systèmes ci-dessus

## Ce qui n'est pas couvert en vertu de la garantie contre les défauts ou la garantie de fonctionnement du dispositif antipollution

- L'entretien normal, les réparations et le remplacement des pièces, de la manière décrite dans les directives sur l'entretien du dispositif antipollution qui se trouvent dans le manuel du conducteur ou dans le guide d'entretien INFINITI.

Les dommages, les défaillances ou la corrosion résultant des manquements suivants :

- Manquement à l'obligation d'effectuer l'entretien du dispositif antipollution prescrit dans le manuel du conducteur ou dans le guide d'entretien INFINITI.
- Abus, accident ou modification.
- Réglage ou installation inappropriés des pièces pendant l'entretien.
- Dérèglement ou débranchement d'une pièce indispensable au bon fonctionnement du dispositif antipollution.
- Utilisation de carburant contaminé ou de carburant autre que celui prescrit dans votre manuel du conducteur.

\* Ces éléments sont également couverts par la garantie du système de diagnostic embarqué (OBD II) du dispositif antipollution.

## GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF (SUITE)

- Dans le cas de la garantie de fonctionnement, l'utilisation de pièces automobiles non certifiées conformément aux règlements fédéraux et défectueuses ou non équivalentes aux pièces d'origine sur le plan des émissions.
- Dans le cas de la garantie de fonctionnement, les coûts de détermination de la cause de l'échec d'un véhicule au contrôle d'émissions homologué par l'EPA (Agence américaine de protection de l'environnement), si un tel échec n'est pas couvert.
- Dans le cas de la garantie contre les défauts, les pièces non fournies par INFINITI ou les dommages aux autres pièces causés directement par des pièces qui ne sont pas d'origine INFINITI.

### GARANTIE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF ANTIPOLLUTION

#### Quand cette garantie s'applique-t-elle?

La garantie de fonctionnement du dispositif antipollution ne s'applique à votre véhicule INFINITI 2021 QUE si les deux situations suivantes se produisent :

Le véhicule ne satisfait pas aux normes d'émissions en vigueur, comme le juge un centre de contrôle homologué par le gouvernement provincial.

Cette non-conformité résulte ou résultera en une sanction imposée au propriétaire, telle qu'une amende ou l'interdiction d'utiliser le véhicule en vertu des lois municipales ou provinciales.

Par exemple, si la province exige un contrôle annuel des émissions avant le renouvellement de la plaque d'immatriculation, cette garantie s'applique au véhicule. Dans les régions où il n'existe pas de programme de contrôle homologué des émanations polluantes, cette garantie ne s'applique pas.

#### **Ce qui est couvert en vertu de la garantie de fonctionnement du dispositif antipollution et pendant combien de temps**

INFINITI garantit qu'elle remédiera à toute non-conformité de votre véhicule susceptible d'empêcher celui-ci de passer avec succès un contrôle d'émissions homologué pendant les 24 premiers mois ou 40 000 kilomètres, selon l'éventualité qui survient en premier. Pour de plus amples renseignements concernant la couverture, reportez-vous aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

## **GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF (SUITE)**

### **Autres modalités de la garantie**

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ENTRETIEN  
ET LE REMPLACEMENT DES PIÈCES

Pour obtenir de bons résultats et maintenir la qualité initiale du dispositif antipollution, il est recommandé de n'utiliser que des pièces INFINITI d'origine lors de l'entretien et des réparations du véhicule.

L'utilisation de pièces de rechange de qualité inférieure à celle des pièces INFINITI d'origine peut réduire l'efficacité du dispositif antipollution.

L'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et des systèmes antipollution peuvent être effectués par n'importe quel service de dépannage automobile ou réparateur automobile qui utilise une pièce automobile certifiée conformément aux exigences fédérales.

Toutefois, les services en vertu de la garantie doivent être effectués par un concessionnaire INFINITI autorisé.

Pour respecter les normes antipollution, il suffit de faire vérifier régulièrement le véhicule et de l'entretenir conformément aux conditions stipulées dans le programme d'entretien du dispositif antipollution figurant dans le manuel du conducteur.

# LIMITATIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF

## GARANTIE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ

### Ce qui est couvert et durée de la couverture

Cette garantie couvre toutes les ceintures de sécurité ou tous les composants connexes fournis sur un véhicule INFINITI lorsque ces ceintures ou composants cessent de fonctionner correctement pendant l'utilisation normale du véhicule dans les dix (10) années qui suivent la date de début de la garantie\*. Les pièces et la main-d'œuvre nécessaires aux réparations sous garantie sont gratuites.

Exception : les éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

### Ce qui n'est pas couvert :

- La décoloration des ceintures de sécurité et toute souillure ou tache nuisible à l'apparence, sans qu'il y ait un mauvais fonctionnement, ne sont pas couvertes par la garantie.
- Les coussins gonflables et les systèmes de commande électronique connexes sont couverts pendant la durée de la garantie du groupe motopropulseur SEULEMENT.

## REMORQUAGE

En cas de panne attribuable à la défektivité d'une pièce couverte par la garantie, le service de remorquage est couvert, si nécessaire, jusqu'au concessionnaire INFINITI agréé le plus proche. Les factures relatives au remorquage doivent être fournies au concessionnaire lorsque des réparations sont effectuées en vertu de la garantie.

## LIMITATIONS

### Réglages

Pendant les 12 premiers mois ou 20 000 kilomètres de la couverture de base (selon l'éventualité qui survient en premier), tous les réglages requis en complément des réglages d'origine, de la géométrie des roues et des performances seront effectués gratuitement par le concessionnaire INFINITI, selon les besoins. Passée cette période, tout réglage de ce genre est considéré comme un service d'entretien. Le terme « réglages » utilisé dans cette garantie se rapporte aux réparations exigeantes en main-d'œuvre qui ne sont pas habituellement associées avec le remplacement de pièces, notamment, mais sans s'y limiter : le réglage de la géométrie avant, l'équilibrage des roues, l'orientation des phares, les réglages des panneaux de carrosserie/des portes/du capot, l'ajustement de la courroie d'entraînement, les bruits du vent, la lubrification des serrures et des charnières et le serrage des colliers et des fixations.

\* Voir page 2 « Date du début de la garantie et applicabilité ».

## LIMITATIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF (SUITE)

### **Tapis**

Tous les tapis sont garantis pendant 1 an/20 000 km.

### **Garnitures souples et extérieures**

Les garnitures extérieures rigides et souples, y compris sans toutefois s'y limiter : les moulures, la calandre, les emblèmes, les rayures, le métal brillant, les jantes en alliage chromé et les pièces de garniture souples, qui sont susceptibles de se détériorer à la suite d'une corrosion ou de conditions environnementales, sont couverts pour une période de 12 mois ou 20 000 km.

### **Garantie de la batterie d'origine**

La période de garantie est de 48 mois ou 100 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier).

### **GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS**

Les pneus d'origine sur le véhicule sont garantis par le fabricant de pneus.

Communiquez avec votre concessionnaire INFINITI pour obtenir des détails ou avec le service d'assistance en vertu de la garantie.

### **Frigorigène du climatiseur**

Votre climatiseur installé en usine est couvert par la garantie de base pendant une durée de 48 mois ou 100 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier). Le frigorigène, quant à lui, n'est garanti que pendant les 12 premiers mois (sauf en cas de recharge dans le cadre d'une réparation sous garantie).

### **GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF**

#### **Ce qui n'est pas couvert :**

- La modification, l'altération ou les réparations inadéquates.
- La mauvaise installation de tout accessoire ou composant approuvé par INFINITI ou d'après-vente.
- L'usure normale, y compris les marques de coups, les bosses, les ébréchures ou les éraflures.
- Toute réparation nécessaire à la suite d'un manque d'entretien selon les recommandations stipulées dans le guide d'entretien.
- Toute réparation nécessaire à la suite d'une collision, d'un accident, d'une négligence, de conduite dans l'eau (y compris l'admission d'eau dans le moteur), de courses ou d'autres activités similaires, d'un incendie ou d'une mauvaise utilisation.
- Toute réparation nécessaire à cause de modifications apportées au véhicule dans le but d'installer des pièces ou des accessoires non homologués par NISSAN ou INFINITI.
- Toute réparation requise à la suite d'une modification apportée au dispositif antipollution afin de le rendre inopérant.
- Toute réparation d'un véhicule dont le compteur kilométrique a été falsifié ou modifié afin que le kilométrage parcouru ne puisse pas être facilement établi.
- Toute détérioration attribuable à l'usure normale ou à l'exposition aux éléments.

## LIMITATIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF (SUITE)

- Les véhicules qui font l'objet d'une déclaration de perte totale ou qui sont jugés irréparables, ou qui ont été vendus pour récupération à la suite d'un vol ou d'un accident.
- Les dommages causés à la peinture, aux vitres et aux autres garnitures extérieures par les dangers routiers.
- Les bris de vitre, à moins que ces bris ne soient le résultat d'un vice de matériau ou d'une malfaçon.
- La surchauffe du groupe motopropulseur.
- Les défaillances résultant de l'emploi de carburant, de liquides ou de lubrifiants contaminés ou non approuvés.
- L'utilisation de pièces dont la qualité ou la conception n'équivaut pas à celle des pièces fournies par NISSAN ou INFINITI.
- L'utilisation du véhicule à des fins de compétition, dans des courses d'automobiles ou dans des rallyes.
- L'utilisation ou la conduite du véhicule contrairement aux directives stipulées dans le manuel du conducteur.
- La surcharge du véhicule au-delà du poids nominal brut du véhicule (PNBV).
- Les défaillances et les dommages résultant du dépassement de la capacité de remorquage du véhicule.
- Les retombées chimiques, les suintements de sève, le sel, le sable, la grêle ou autres conditions environnementales telles que les pluies acides.
- Les éléments suivants sont couverts par la garantie si un remplacement est requis en raison d'un défaut couvert par la garantie. Ils ne sont pas couverts par la garantie s'il est nécessaire de les remplacer à cause de l'usure ou dans le cadre de l'entretien courant préconisé :

- Plaquettes et segments de frein
- Composants de l'embrayage
- Tête d'allumeur, rotor et fils d'allumage
- Tous les lubrifiants et tous les liquides
- Remplacement des piles de la télécommande
- Tous les filtres
- Disques et tambours de frein
- Balais d'essuie-glaces
- Bougies
- Toutes les courroies

**Toutefois, les éléments mentionnés ci-dessus sont couverts UNIQUEMENT s'ils sont rendus inutilisables en raison d'une défectuosité d'un composant couvert.**

## GARANTIE COUVRANT LA CORROSION À LA SURFACE ET LES PERFORATIONS CAUSÉES PAR LA CORROSION

### Ne couvre pas :

- La corrosion superficielle des composants intérieurs, y compris, mais sans s'y limiter, les composants sous le tableau de bord, les cadres des sièges, etc.
- Les composants du système d'échappement.
- La corrosion des pièces de garniture extérieure telles que les moulures. Cependant, les pièces de garniture extérieure sont garanties contre la corrosion pendant 12 mois ou 20 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier).
- Les carrosseries spéciales ou l'équipement non fabriqué ou fourni par INFINITI.

## LIMITATIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF (SUITE)

- La rouille des panneaux de carrosserie causée par le manque d'entretien, un abus ou un accident.
- La corrosion superficielle des composants intérieurs, y compris, mais sans s'y limiter, les composants sous le tableau de bord, les cadres des sièges, etc.
- La rouille attribuable à une écaillage de peinture causée par des projections de cailloux ou de débris de la route.
- La rouille causée par des retombées environnementales ou d'autres facteurs externes tels que grêlons, suintements de sève, sel ou submersion dans l'eau, gravier, boue ou impact.

### DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

Cette garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou indirects tels que :

- la perte de l'usage du véhicule;
- le coût de la voiture de courtoisie ou de location;
- le manque à gagner.

### AUTRES MODALITÉS DE LA GARANTIE ET LÉGISLATION PROVINCIALE

Toute garantie implicite de vente ou d'adaptation à un usage particulier est limitée à la durée de la garantie qui couvre les défauts des composants du véhicule autres que la perforation par corrosion.

## ACCESSOIRES D'ORIGINE INFINITI

Vous pouvez disposer d'autres droits découlant de la législation provinciale, qui varie selon les provinces. Une telle législation provinciale applicable peut interdire la limitation de la durée d'une garantie implicite ou l'exclusion des dommages accessoires ou indirects. Par conséquent, certaines des limitations ou des exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

### **LES CONDITIONS IMPOSÉES PAR LA GARANTIE EXIGENT L'UTILISATION D'ACCESSOIRES APPROUVÉS D'ORIGINE INFINITI SEULEMENT.**

#### **Ce qui est couvert et durée de la couverture**

La durée de la garantie des accessoires d'origine INFINITI installés chez un concessionnaire INFINITI au moment de la livraison du véhicule est de 4 ans ou 100 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier). La durée de la garantie des accessoires d'origine INFINITI installés à une date ultérieure à la livraison du véhicule est de 1 an ou 20 000 kilomètres (selon l'éventualité qui survient en premier) ou identique à celle de la garantie de base, selon la durée la plus longue.

Cette garantie couvre toutes les réparations nécessaires pour corriger les défauts de matériaux et de fabrication, à l'exception des exclusions et des éléments énumérés ailleurs aux rubriques « Limitations » et « Ce qui n'est pas couvert ».

#### **Obligations du propriétaire ou du locataire**

Pour obtenir un service en vertu de la garantie, vous devez apporter l'accessoire sous garantie ou le véhicule sur lequel l'accessoire est installé à un concessionnaire INFINITI autorisé au Canada, à vos frais, ainsi que votre bon de réparation ou reçu d'achat indiquant la date d'achat, le kilométrage affiché au compteur kilométrique et le numéro d'identification du véhicule.

Les noms et les adresses des concessionnaires INFINITI autorisés sont répertoriés dans les annuaires téléphoniques.

#### **Responsabilités d'INFINITI**

Les accessoires couverts par cette garantie qui sont jugés défectueux seront remplacés gratuitement si la preuve d'achat du propriétaire indique que l'article a été initialement installé par un concessionnaire INFINITI.

Si la pièce n'a pas été posée à l'origine par un concessionnaire INFINITI, les frais de main-d'œuvre seront à la charge du propriétaire ou locataire.

#### **Limitations**

Cette garantie ne couvre pas :

- 1) Les pneus. Ces éléments sont couverts par des garanties distinctes.
- 2) L'entretien normal et les pièces de rechange décrits dans le guide d'entretien du véhicule et au chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien » du manuel du conducteur, ou dans le guide d'entretien fourni avec l'accessoire.

## ACCESSOIRES D'ORIGINE INFINITI (SUITE)

- 3) Les pièces Nissan Motorsports et NISMO R-tune, y compris les anciennes pièces NISMO, sont vendues « EN L'ÉTAT » sans aucune garantie, expresse ou implicite, à moins d'interdiction expressément énoncée dans les lois applicables, auquel cas la garantie fournie est le minimum requis par ces mêmes lois.
- 4) Les dommages ou les défaillances imputables aux points suivants :
- Une mauvaise utilisation (votre manuel du conducteur est la référence de ce qu'est l'utilisation normale).
  - Un accident.
  - Des retombées chimiques, des suintements de sève, le sel, le sable, la grêle ou d'autres conditions environnementales telles que les pluies acides.
  - La modification, l'altération ou les réparations inadéquates.
  - L'utilisation d'accessoires non homologués par INFINITI.
  - La mauvaise installation de tout accessoire ou composant approuvé par INFINITI ou d'après-vente.
  - Les accessoires utilisés à des fins de compétition, c'est-à-dire course ou rallye automobile.
  - La non-exécution de l'entretien périodique prescrit dans le guide d'entretien du véhicule et au chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien » du manuel du conducteur ou dans le guide d'entretien fourni avec l'accessoire.

Votre concessionnaire INFINITI est votre seul fournisseur d'accessoires INFINITI d'origine pour votre véhicule. Les ailerons arrière, les jantes en alliage, les tapis, les galeries de toit, les balais d'essuie-glace d'hiver et bien d'autres encore sont quelques-uns des accessoires de cette gamme très diversifiée.

### DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

Cette garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou indirects tels que :

- la perte de l'usage du véhicule;
- le coût de la voiture de courtoisie ou de location;
- le dérangement/la perte de salaire;
- le manque à gagner.

### AUTRES MODALITÉS DE LA GARANTIE ET LÉGISLATION PROVINCIALE

Toute garantie implicite de vente ou d'adaptation à un usage particulier est limitée à la durée de la garantie qui couvre les défauts des composants du véhicule autres que la perforation par corrosion.

D'autres droits peuvent découler de la législation provinciale, droits qui varient d'une province à l'autre. Une telle législation provinciale applicable peut interdire la limitation de la durée d'une garantie implicite ou l'exclusion des dommages accessoires ou indirects. Par conséquent, certaines des limitations ou des exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

# GARANTIE LIMITÉE DES PIÈCES DE RECHANGE INFINITI

## LES CONDITIONS IMPOSÉES PAR LA GARANTIE EXIGENT L'UTILISATION DE PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE INFINITI OU APPROUVÉES PAR INFINITI.

### Ce qui est couvert et durée de la couverture

Les pièces de rechange d'origine INFINITI achetées par le client ou utilisées pour effectuer un remplacement en vertu des modalités de la garantie d'usine applicable sont couvertes pendant 1 an ou 20 000 km (à compter de la date d'installation), ou pendant la durée prescrite par la garantie d'usine applicable, selon la durée ou la distance la plus élevée.

### Obligations du propriétaire ou du locataire

Pour bénéficier d'un service en vertu de la garantie, vous devez apporter, à vos frais, à un concessionnaire INFINITI autorisé la pièce sous garantie ou le véhicule sur lequel la pièce est installée, ainsi que votre bon de réparation ou reçu d'achat indiquant la date d'achat, le kilométrage affiché au compteur kilométrique et le numéro d'identification du véhicule.

Les noms et les adresses des concessionnaires INFINITI autorisés sont répertoriés dans les annuaires téléphoniques.

### Responsabilités d'INFINITI

Les pièces couvertes par cette garantie jugées défectueuses seront remplacées gratuitement si la preuve d'achat du propriétaire indique que l'article a été initialement installé par un concessionnaire INFINITI.

Si la pièce n'a pas été posée à l'origine par un concessionnaire INFINITI, les frais de main-d'œuvre seront à la charge du propriétaire ou locataire.

### Limitations

Cette garantie ne couvre pas :

- 1) Les pneus. Ces éléments sont couverts par des garanties distinctes.
- 2) L'entretien normal et le remplacement des pièces conformément au guide d'entretien et de réparation et au chapitre 7 intitulé « Aspect et entretien » dans le manuel du conducteur.
- 3) Les pièces Nissan Motorsports et NISMO R-tune, y compris les anciennes pièces NISMO, sont vendues « EN L'ÉTAT » sans aucune garantie, expresse ou implicite, à moins d'interdiction expressément énoncée dans les lois applicables, auquel cas la garantie fournie est le minimum requis par ces mêmes lois.
- 4) Les dommages ou les défaillances imputables aux points suivants :
  - Une mauvaise utilisation (votre manuel du conducteur est la référence de ce qu'est l'utilisation normale).
  - Un accident.
  - La mauvaise installation de tout accessoire ou composant approuvé par INFINITI ou d'après-vente.
  - La modification, l'altération ou les réparations inadéquates.

## **GARANTIE LIMITÉE DES PIÈCES DE RECHANGE INFINITI (SUITE)**

- Des retombées chimiques, des suintements de sève, le sel, le sable, la grêle ou d'autres conditions environnementales telles que les pluies acides.
  - Les pièces utilisées à des fins de compétition, c'est-à-dire course ou activité similaire.
  - La non-exécution de l'entretien périodique prescrit dans le manuel du conducteur.
- 5) L'utilisation de pièces de rechange d'une qualité inférieure aux pièces d'origine INFINITI peut réduire l'efficacité des performances de votre véhicule INFINITI.

### **DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES**

Cette garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou indirects tels que :

- La perte de l'usage du véhicule.
- Le coût de la voiture de courtoisie ou de location.
- Le dérangement/la perte de salaire.
- Le manque à gagner.

### **AUTRES MODALITÉS DE LA GARANTIE ET LÉGISLATION PROVINCIALE**

Toute garantie implicite de vente ou d'adaptation à un usage particulier est limitée à la durée de la garantie qui couvre les défauts des composants du véhicule autres que la perforation par corrosion. Vous pouvez disposer d'autres droits découlant de la législation provinciale, qui varie selon les provinces. Une telle législation provinciale applicable peut interdire la limitation de la durée d'une garantie implicite ou l'exclusion des dommages accessoires ou indirects. Par conséquent, certaines des limitations ou des exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

## ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI

Dans le cadre de l'Expérience globale INFINITI, vous n'avez pas à vous demander où et comment obtenir l'assistance en cas d'incident exigeant un dépannage routier d'urgence ou le remorquage en cas de panne mécanique. Partout en Amérique du Nord, 24 heures par jour, 365 jours par an, nos représentants de l'assistance routière INFINITI sont là pour vous fournir un service rapide, efficace et courtois.

### NUMÉRO DE L'ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI



I N F I N I T I

**1-800-363-4520**

24/7 roadside assistance routière 24/7

[www.infiniti.ca](http://www.infiniti.ca)  
[infiniti.roadsideaid.com](http://infiniti.roadsideaid.com)

### RÉSUMÉ

#### Services d'assistance routière d'urgence et appels de service

- Remorquage en cas de panne mécanique
- Service en cas d'accident de la circulation
- Treuillage
- Démarrage d'appoint
- Changement de pneu (n'inclut pas les réparations)
- Livraison de carburant (coût de l'essence non inclus)
- Service de déverrouillage des portières

### Services en cas d'interruption de voyage

### Services de planification de voyage

### DÉTAILS

#### Remorquage en cas de panne mécanique

Si votre véhicule INFINITI subit une panne mécanique et ne peut plus rouler sans assistance, l'assistance routière INFINITI fera le nécessaire pour que votre véhicule INFINITI soit remorqué de l'endroit où la panne mécanique s'est produite jusqu'au concessionnaire INFINITI le plus proche ou jusqu'à un centre de réparation autorisé.

#### Service en cas d'accident de la circulation

**Remorquage :** L'Assistance routière INFINITI fera remorquer votre véhicule INFINITI du lieu de l'accident jusque chez le concessionnaire INFINITI le plus près ou un autre atelier de réparation approuvé. S'ils ne sont pas couverts par votre assurance automobile, les frais de remorquage vous seront remboursés.

Remarque : Par « accident », on entend tout capotage ou toute collision avec un objet, en mouvement ou non, à la suite duquel le véhicule INFINITI ne peut plus rouler sans assistance.

INFINITI vous remboursera jusqu'à un maximum de 500 \$ pour toute combinaison de frais de location de véhicule, transport d'urgence, repas et hébergement et retour spécial des passagers.

## ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI (SUITE)

**Location de véhicule :** L'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais de location d'un véhicule si vous ne pouvez pas utiliser votre véhicule INFINITI à la suite d'un accident (comme défini ci-dessus). Le véhicule de location doit provenir d'une agence de location reconnue\*. Vous pourrez également profiter de cette prestation si votre véhicule est volé ou détruit par un incendie. Cet avantage inclut le taux de location quotidien de base, l'assurance collision sans franchise, les frais de kilométrage applicables et les taxes applicables. L'avantage de location de véhicule s'applique uniquement lorsqu'il n'est pas couvert par votre assurance automobile. **Les originaux des reçus sont exigés. \***

**Transport d'urgence :** L'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais de transport commercial (train, autobus, taxi ou avion) pour vous transporter avec vos passagers du lieu de l'accident à votre destination ou à votre domicile. **Les originaux des reçus sont exigés. \***

**Repas et hébergement :** L'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais d'hébergement et de repas si vous décidez de demeurer dans la ville où votre véhicule INFINITI est réparé. **Les originaux des reçus sont exigés. \***

**Transport spécial des passagers :** L'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais de transport commercial (train, autobus, taxi ou avion), l'hébergement et les repas afin de permettre à vos passagers de se rendre à leur destination ou de retourner à la maison si vous êtes impliqué dans un accident au volant de votre INFINITI entraînant votre hospitalisation immédiate. **Les originaux des reçus sont exigés. \***

\* Voir la section « Obtention de services et demandes de remboursement » à la page 18.

### TREUILLAGE

Si votre véhicule INFINITI est enlisé dans un fossé, dans la boue ou dans la neige, l'assistance routière INFINITI enverra un véhicule de dépannage pour tirer ou dégager votre véhicule à l'aide d'un treuil. Le véhicule doit être accessible et se trouver sur une route fréquentée ou à proximité d'une route fréquentée. Le pelletage ou le déblaiement de la neige pour libérer un véhicule n'est pas couvert par ce service.

### DÉMARRAGE D'APPOINT

Si votre véhicule a besoin d'un démarrage d'appoint, l'assistance routière INFINITI enverra un véhicule de dépannage sur les lieux pour vous aider à le démarrer. Si le véhicule ne démarre pas, il sera remorqué jusqu'au concessionnaire INFINITI le plus proche ou jusqu'à un centre de réparation autorisé.

### LIVRAISON DE CARBURANT

Si votre véhicule INFINITI tombe en panne de carburant, l'Assistance routière INFINITI vous livrera 5 litres de carburant de sorte que vous puissiez vous rendre jusqu'à la station-service la plus proche. Le coût du carburant n'est pas couvert. Si votre véhicule se trouve dans un endroit où la livraison de carburant est interdite, il sera remorqué jusqu'à la station-service la plus proche.

## ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI (SUITE)

### SERVICE DE DÉVERROUILLAGE DES PORTIÈRES

Si vous vous trouvez à moins de 100 kilomètres de votre domicile et que vous verrouillez vos clés à l'intérieur de votre véhicule INFINITI, l'assistance routière vous remboursera les frais de transport commercial (train, autobus, taxi) pour vous permettre de récupérer une clé de rechange à votre maison ou à l'hôtel. **Les originaux des reçus sont exigés. \***

**Si vous êtes à plus de 100 kilomètres de votre domicile** et si vous avez verrouillé votre véhicule INFINITI en oubliant les clés à l'intérieur, l'assistance routière s'arrangera pour récupérer une clé de rechange et vous la remettre ou faire fabriquer une clé de remplacement et vous la remettre. Si vous êtes privé de l'utilisation de votre véhicule INFINITI à la suite d'un verrouillage, l'assistance routière INFINITI vous remboursera les frais de location de véhicule auprès d'une agence de location reconnue pendant que vous attendez la livraison d'une clé de rechange ou de remplacement. La location de véhicule comprend le taux de location quotidien de base et le coût du kilométrage, l'assurance collision sans franchise et les taxes applicables. **Les originaux des reçus sont exigés. \***

### SERVICES EN CAS D'INTERRUPTION DE VOYAGE

Si votre véhicule INFINITI subit une panne mécanique et ne peut plus rouler sans assistance, l'assistance routière INFINITI vous remboursera les dépenses suivantes :

**Si vous êtes à moins de 100 kilomètres de la maison :**

**Transport d'urgence du propriétaire** – L'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais de transport commercial (train, autobus, taxi) de l'endroit où est survenu le problème jusqu'à votre destination ou votre domicile. **Les originaux des reçus sont exigés. \***

**Si vous êtes à plus de 100 kilomètres de la maison :**

INFINITI vous remboursera jusqu'à un maximum de 500 \$ pour toute combinaison de frais de location de véhicule, de transport d'urgence, d'hébergement et de retour spécial des passagers ou de retour sur le site de réparation.

**Location de véhicule** – L'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais de location d'un véhicule fourni par une agence de location reconnue pendant la réparation de votre véhicule INFINITI. L'avantage de location de véhicule inclut le taux de location de base du véhicule, le coût du kilométrage, l'assurance collision sans franchise et les taxes applicables. **Les originaux des reçus sont exigés. \***

**Transport d'urgence** – Si vous souhaitez vous rendre à votre destination ou retourner à votre domicile pendant que votre véhicule INFINITI est réparé, l'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais de transport commercial (autobus, train, taxi ou avion) pour vous rendre à votre destination ou à votre domicile. **Les originaux des reçus sont exigés. \***

\* Voir la section « Obtention de services et demandes de remboursement » à la page 18.

## ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI (SUITE)

**Hébergement** – Si vous décidez de demeurer à l'endroit où votre véhicule INFINITI est réparé, l'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais d'hébergement et de repas (à proximité du lieu de la panne mécanique) pour vous et vos passagers. **Les originaux des reçus sont exigés.** \*

**Retour spécial des passagers** – L'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais du transport commercial (autobus, train, taxi ou avion) utilisé pour permettre à vos passagers de retourner à leur domicile si vous décidez de demeurer à l'endroit où votre véhicule INFINITI est réparé. **Les originaux des reçus sont exigés.** \*

**Retour au site de réparation** – Si vous devez laisser votre véhicule INFINITI pour des réparations pendant que vous retournez à votre domicile, l'Assistance routière INFINITI vous remboursera les frais du transport commercial (autobus, train, taxi ou avion) utilisé pour vous ramener à l'endroit où le véhicule est réparé. **Les originaux des reçus sont exigés.** \*

## SERVICES DE PLANIFICATION DE VOYAGE

Vous planifiez un voyage? Dans le cadre de l'Expérience globale INFINITI, l'assistance routière INFINITI peut vous fournir des services de planification de voyage personnalisés pour vous garantir des vacances en automobile sans souci.

Lorsque vous aurez besoin de ce service, vous n'aurez qu'à composer le **1-800-363-4520** pour que nos spécialistes de planification de voyage INFINITI vous fournissent des services de conseils touristiques pour vous aider à rendre vos prochaines vacances en automobile plus agréables que jamais. Vous recevrez un ensemble qui contiendra des cartes avec votre itinéraire tracé, un guide informatisé qui détaillera l'itinéraire et la distance en kilomètres (cumulative), une liste de concessionnaires INFINITI sur l'itinéraire, des lieux d'hébergement et de camping, des remarques et des brochures qui détailleront des points d'intérêt pour votre voyage et votre destination. Des conseils et des astuces de voyage utiles seront également offerts selon les besoins de votre voyage.

Afin de recevoir ces informations essentielles à temps pour en prendre connaissance avant votre voyage, vos demandes de planification de voyage devront être faites au moins trois (3) semaines avant votre départ.

## ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI (SUITE)

### OBTENTION DU SERVICE D'ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI ET DEMANDES DE REMBOURSEMENT

- 1) Composez le 1-800-363-4520.
- 2) Fournissez au représentant de l'assistance routière INFINITI votre nom, le numéro d'identification du véhicule (NIV), la nature de votre difficulté et l'emplacement exact de votre véhicule.
- 3) Un véhicule de dépannage agréé sera envoyé sur place pour vous fournir l'assistance dont vous avez besoin.
- 4) Communiquez avec l'assistance routière INFINITI avant de prendre d'autres dispositions, afin de garantir le remboursement des services rendus, conformément aux conditions du présent contrat.
- 5) Dans le cas peu probable où un service de dépannage agréé ne serait pas disponible dans la région de votre panne ou de votre accident, un représentant de l'assistance routière INFINITI vous autorisera à obtenir des services auprès d'un autre service.
- 6) Après avoir obtenu l'autorisation décrite au point 5, vous pourrez appeler le service de dépannage local le plus pratique et arranger l'obtention du service.
- 7) Obtenez un reçu détaillé qui mentionne la cause de la panne, le service requis et la distance de remorquage, le cas échéant.
- 8) Soumettez votre demande de remboursement en ligne à [roadsideclaims.ca](http://roadsideclaims.ca) ou soumettez le reçu original dans les 30 jours suivant la date du service rendu. La facture

originale détaillée des réparations doit accompagner les demandes de remboursement relatives au remorquage. Veuillez communiquer avec :

Assistance routière INFINITI  
À l'attention du Centre  
des demandes de remboursement  
C.P. 5845,  
London (Ontario) N6A 4T4

- 9) Dès réception et sur confirmation des informations sur la demande de remboursement, l'assistance routière INFINITI vous enverra un chèque de remboursement.
- 10) Seuls les originaux des reçus ou factures seront pris en considération pour le remboursement. Les originaux seront retournés sur demande.
- 11) L'assistance routière INFINITI se réserve le droit de refuser toute demande de remboursement présentée aux fins de règlement plus de trente (30) jours après la date à laquelle le service a été obtenu ou toute demande de remboursement non conforme aux conditions stipulées dans la couverture.

## ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI (SUITE)

### **Demande de remboursement pour les services relatifs à un accident de circulation**

- 1) Communiquez avec l'assistance routière INFINITI dans les trente (30) jours suivant la date de l'accident de circulation. Un questionnaire que vous devrez remplir et nous retourner vous sera envoyé.
- 2) Indiquez les détails de l'accident.
- 3) Joignez l'**original** de la facture du garage qui indique le montant des dommages subis par votre INFINITI.
- 4) Joignez une copie du rapport de police.
- 5) Joignez l'**original** des reçus d'hébergement, de repas, de location de voiture et de transport commercial.
- 6) Dès réception et sur confirmation des informations sur la demande de remboursement, l'assistance routière INFINITI vous enverra un chèque de remboursement.

REMARQUE : Le remboursement s'applique uniquement aux services rendus dans les 72 heures suivant l'accident de la circulation.

### **SERVICES NON COUVERTS**

À moins d'indication contraire stipulée dans le présent livret, la couverture et les avantages de l'assistance routière INFINITI n'incluent pas :

- Tous les frais associés à la réparation (pièces et main-d'œuvre) ainsi que les frais supplémentaires associés à l'équipement de réparation, à l'entreposage ou à la mise en fourrière du véhicule.
- Le service à tout véhicule conduit volontairement dans des endroits non destinés au voyage, tels que les terrains vagues, les routes non carrossables, les champs, les chantiers de construction, les voies boueuses ou enneigées, les routes infranchissables, les routes privées et les chemins récréatifs, les plages, ou tout autre secteur inaccessible à un véhicule de dépannage.
- Le pelletage ou le déblaiement de la neige pour dégager un véhicule.
- Le service obtenu pour tout véhicule non immatriculé, sans plaque et non assuré.
- Le service obtenu pour tout véhicule abandonné.

## ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI (SUITE)

### MODALITÉS ET CONDITIONS DES SERVICES D'ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI

L'assistance routière INFINITI consent à fournir au conducteur d'un véhicule INFINITI immatriculé et doté d'une plaque, la couverture stipulée, sous réserve des modalités et conditions contenues aux présentes.

Les dossiers d'INFINITI, une division de Nissan Canada inc., déterminent la date de début et de fin de votre couverture et sont la preuve de votre admissibilité aux avantages.

Les remboursements cités dans la présente entente sont indiqués en devises canadiennes.

Les remboursements disponibles en tant que partie des services d'assistance routière INFINITI sont spécifiques à leurs services respectifs et ne peuvent pas être modifiés, transférés ou échangés.

Les avantages de l'assistance routière INFINITI sont transférés lorsque la possession du véhicule est transférée.

Toute modification frauduleuse des reçus ou des factures de services annulera leur validité aux fins d'une demande de remboursement.

L'assistance routière INFINITI est fournie pour tous les véhicules INFINITI à partir de la date de livraison du véhicule au premier acheteur au détail ou de la date de mise en service (selon l'éventualité qui survient en premier) pour une période de 48 mois; l'assistance routière INFINITI n'est cependant disponible en aucun cas si la garantie de votre véhicule est rendue nulle. Par ailleurs, toute personne ayant obtenu l'autorisation du propriétaire de conduire le véhicule INFINITI peut bénéficier de l'assistance routière INFINITI. (En vue de bénéficier des avantages de l'assistance routière INFINITI, le terme « propriétaire » inclut le locataire d'un véhicule loué.) Les services sont transférables lors de la revente du véhicule pour la durée restante sur l'INFINITI d'origine.

Durée de la garantie limitée de véhicule neuf. Les services d'assistance routière INFINITI sont offerts seulement aux véhicules actuellement immatriculés au Canada et sont sujets aux modalités stipulées ci-dessus. L'assistance routière INFINITI est disponible à travers le Canada et dans la zone continentale des É.-U., 24 heures par jour, 365 jours par an.

## ASSISTANCE ROUTIÈRE INFINITI (SUITE)

### EXCLUSIONS

À moins d'indications contraires stipulées dans le présent livret, les services et les avantages offerts par l'Assistance routière INFINITI ne comprennent pas :

- Les services de remorquage jusqu'à un centre ou lieu de réparation autre qu'un concessionnaire INFINITI à moins qu'une autorisation expresse préalable n'ait été obtenue de l'Assistance routière INFINITI.
- Tous les frais associés à la réparation (pièces et main-d'œuvre) ainsi que les frais supplémentaires associés à l'équipement de réparation, à l'entreposage ou à la mise en fourrière du véhicule.
- Le dépannage de tout véhicule conduit en toute connaissance de cause dans des régions qui ne sont pas régulièrement fréquentées, y compris les terrains vacants, les routes non carrossables, les champs, les chantiers de construction, les allées de garage couvertes de boue et de neige, les routes privées impraticables ou à vocation récréative, les plages ou tout autre endroit inaccessible à un véhicule de dépannage.
- L'enlèvement de la neige pour dégager un véhicule enlisé.
- Le dépannage de tout véhicule sans plaque ou non assuré.
- Le dépannage des véhicules dont le conducteur n'est pas présent.

## ASSISTANCE AUX CLIENTS INFINITI

### Si vous avez des questions relatives à votre INFINITI

INFINITI et votre concessionnaire INFINITI sont engagés à vous servir et à vous assister, quels que soient vos besoins routiers. Notre principale préoccupation est l'entière satisfaction que vous tirez de votre véhicule et de votre concessionnaire INFINITI. Votre concessionnaire INFINITI est toujours disponible pour vous aider et répondre à vos exigences relatives à l'entretien de votre automobile.

Si toutefois un problème n'était pas réglé à votre satisfaction par les voies normales, nous vous suggérons alors de procéder comme suit :

Étape 1. Demandez un examen de vos problèmes en compagnie du directeur de département approprié du concessionnaire. À cet égard, nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec lui au préalable afin que votre problème reçoive toute l'attention voulue. Dans certains cas, il est conseillé d'envoyer au chef du service concerné, au directeur général ou au concessionnaire en titre une lettre précisant vos préoccupations en demandant une réponse de leur part. S'il y a lieu, le chef du service concerné, le directeur général ou le concessionnaire en titre peut consulter un représentant d'INFINITI.

Étape 2. Si vous estimez que le problème n'a pas été résolu complètement ou si nous n'avez pas compris les explications qui vous ont été données, n'hésitez pas à téléphoner au Centre d'information INFINITI en composant le numéro sans frais **1-800-361-4792** ou à écrire à :

INFINITI, une division de Nissan Canada inc.  
CENTRE D'INFORMATION  
5290 Orbitor Drive  
Mississauga (Ontario) L4W 4Z5

Pour que votre problème soit traité de manière efficace, fournissez les renseignements suivants en nous téléphonant ou en nous écrivant :

- Votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone (et le nom sous lequel le véhicule a été immatriculé, s'il est différent du vôtre);
- Le numéro d'identification du véhicule (17 caractères);
- La date et le lieu d'achat;
- Le relevé du compteur kilométrique;
- La nature du problème;
- Le nom du concessionnaire INFINITI avec lequel vous faites affaire actuellement; le lieu de l'examen mentionné à l'étape 1;
- **Le nom du chef du service, du directeur général ou du concessionnaire en titre qui a examiné votre problème, et le résultat de cet examen.**

### PROGRAMME D'ARBITRAGE POUR LES PROPRIÉTAIRES

INFINITI, une division de Nissan Canada inc., s'efforce de résoudre tous les problèmes liés aux véhicules de ses clients par l'intermédiaire de son réseau de concessionnaires ou en intervenant directement, au besoin, au moyen de la procédure d'assistance à la clientèle en deux étapes indiquée à la

## ASSISTANCE AUX CLIENTS INFINITI (SUITE)

page 21 du présent livret. Il se peut qu'une plainte d'un client ne puisse pas être résolue malgré tous les efforts déployés.

Dans ces cas, après avoir suivi le processus en deux étapes susmentionné, vous pourriez envisager de faire appel au Programme d'arbitrage pour les véhicules automobiles du Canada (PAVAC). Le PAVAC est un organisme indépendant auquel les clients peuvent recourir pour régler avec le constructeur les différends portant sur les défauts d'assemblage ou les matériaux du véhicule, ou sur la manière dont le constructeur applique ou administre sa garantie de véhicule neuf.

Pour des renseignements supplémentaires sur le PAVAC et obtenir une copie du guide du PAVAC à l'intention des consommateurs intitulé « Votre guide du PAVAC », composez le **1-800-207-0685** ou visitez le site Web du PAVAC ([www.camvap.ca](http://www.camvap.ca)).

### PROGRAMME DE VÉHICULES DE COURTOISIE

Dans le cadre de l'Expérience globale INFINITI, un concessionnaire INFINITI participant vous fournira un véhicule de courtoisie INFINITI lorsque vous présenterez votre véhicule INFINITI pour les réparations planifiées à l'avance couvertes par la garantie, pendant la période de couverture de base de la garantie limitée de véhicule neuf, en fonction des exigences de disponibilité et d'admissibilité indiquées ci-dessous.

Les exigences d'admissibilité au service de véhicule de courtoisie sont les suivantes :

- Le service est offert uniquement pendant la période de couverture de base de la garantie limitée de véhicule neuf INFINITI, qui est de 4 ans/100 000 km.
- Vous devez être âgé de 21 ans ou plus et disposer d'un permis de conduire valide du Canada.
- Vous devez fournir une preuve d'assurance principale.
- Vous devez prendre un rendez-vous d'entretien à l'avance\*.
- **D'autres restrictions s'appliquent à l'utilisation du véhicule de courtoisie, y compris le kilométrage alloué, la consommation de carburant et le nombre de jours d'utilisation\*\*.**

**Remarque : Ce programme N'EST PAS une garantie et NE FAIT PAS partie de la garantie de base des véhicules neufs INFINITI. Il s'agit plutôt d'un avantage de l'Expérience globale. Ce programme est susceptible d'être modifié sans préavis à tout moment.**

\* En fonction de la disponibilité, des exceptions pourraient être appliquées à l'exigence de rendez-vous d'entretien dans le cas où votre véhicule ne fonctionnait pas en raison d'une anomalie mécanique inattendue. Dans de telles circonstances, le concessionnaire INFINITI participant s'efforcera de vous fournir un véhicule de courtoisie si possible.

\*\* Consultez votre concessionnaire pour plus de détails.

## RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES

Le service des pièces de votre concessionnaire INFINITI maintient un stock complet de pièces d'origine et d'accessoires neufs et remis à neuf INFINITI d'origine. Ces pièces de première qualité ont été conçues et mises au point tout spécialement pour votre véhicule INFINITI. Elles sont couvertes par la garantie complète d'INFINITI, qui est l'une des meilleures de l'industrie automobile.

Pour garantir que les exigences liées à vos pièces et accessoires sont respectées, l'organisation des concessionnaires INFINITI utilise des systèmes modernes de contrôle de stocks informatisés. Si une pièce essentielle est nécessaire, mais non disponible auprès de votre concessionnaire local, le système de commande à réponse rapide d'INFINITI Canada assure l'expédition la plus rapide possible des pièces à votre concessionnaire.

Chacun des trois centres de distribution de pièces au Canada maintient un stock considérable de pièces et d'accessoires permettant à Nissan de soutenir l'Expérience globale de tous nos clients. Un service aux propriétaires digne d'un chef de file veille à ce que toutes les pièces et tous les accessoires soient disponibles au moment opportun. Les membres de nos équipes des centres de distribution sont dévoués pour assurer que les bonnes pièces sont expédiées aux concessionnaires INFINITI, dans les délais les plus courts, au moyen de services de transport de niveau supérieur. Des systèmes informatiques et de communications par satellite d'avant-garde fournissent le soutien nécessaire pour intégrer le système informatique de votre concessionnaire INFINITI local à ceux des autres concessionnaires INFINITI et à celui d'INFINITI Canada.

Notre réseau de distribution complet et perfectionné a pour but de vous permettre d'obtenir les pièces et les accessoires dont vous avez besoin au moment où vous en avez besoin. La disponibilité des pièces et accessoires et votre satisfaction à cet égard sont des engagements qu'INFINITI tient à respecter.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS

Quelle que soit sa qualité de fabrication, un pneu peut devenir inutilisable en raison d'un entretien inadéquat. Le manque d'entretien d'un pneu peut présenter un risque de dommages matériels et de blessures graves, voire mortelles. Le non-respect des mesures de sécurité et des directives du présent manuel peut causer une défaillance ou l'explosion du pneu et entraîner des blessures graves, voire mortelles. Pour votre sécurité, conformez-vous à ce qui suit.

### Pression des pneus

Maintenez les pneus gonflés aux pressions recommandées sur l'étiquette des données des pneus. (Consultez votre MANUEL DU CONDUCTEUR pour en connaître l'emplacement.) Ces pressions de gonflage doivent être maintenues en tant que minimum. Il ne faut toutefois pas dépasser la pression nominale maximale indiquée sur le flanc du pneu.

**AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS, AVANT DE CONDUIRE, VÉRIFIEZ LA PRESSION DE GONFLAGE À FROID DE TOUTS VOS PNEUS, Y COMPRIS CELLE DU PNEU DE SECOURS.**

Une pression de gonflage incorrecte peut occasionner une tenue de route insatisfaisante et entraîner une usure rapide et irrégulière des pneus, une destruction soudaine des pneus, une perte de maîtrise du véhicule et de graves blessures. Vous devez donc vérifier la pression de gonflage des pneus de votre véhicule au moins une fois par mois et chaque fois que vous prévoyez parcourir de longues distances.

La pression des pneus doit être vérifiée lorsque les pneus sont froids. Les pneus sont considérés comme froids lorsque le véhicule a été stationné pendant au moins trois heures ou qu'il a été conduit pendant moins d'un mille à une vitesse modérée.

### Vérification de la pression des pneus lorsqu'ils sont chauds

Si vous devez ajouter de l'air dans vos pneus lorsqu'ils sont chauds, n'ajoutez que 28 kPa (4 lb/po<sup>2</sup>) au-dessus de la pression de gonflage recommandée à froid. Revérifiez la pression de gonflage lorsque le pneu est froid.

Prenons un exemple :

Pression de gonflage des pneus à chaud : 227 kPa ou (32 lb/po<sup>2</sup>)  
Pression recommandée pour les pneus : 213 kPa ou (30 lb/po<sup>2</sup>)  
La pression de gonflage à chaud devra être de  $213 + 28 = 241$  kPa, soit  $(30 + 4 = 34)$  lb/po<sup>2</sup>.

Vérifiez ensuite la pression de gonflage à froid des pneus aussitôt que possible, et au plus tard le lendemain. Ne « purgez » jamais d'air d'un pneu chaud, car il sera alors sous-gonflé. Utilisez un manomètre pour pneus précis pour vérifier les pressions. Ne permettez jamais à des enfants de gonfler un pneu.

**IL EST DANGEREUX DE ROULER AVEC UN PNEU DONT LA PRESSION DE GONFLAGE N'EST PAS APPROPRIÉE.**

Si vous remplacez vos pneus, votre marchand de pneus vous indiquera à quelle pression ils doivent être gonflés. Sinon, reportez-vous à l'étiquette des données des pneus du véhicule.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

Un gonflage insuffisant entraîne une flexion extrême des flancs et une accumulation de la chaleur, ce qui pourrait entraîner la destruction soudaine du pneu et des blessures graves.

Le gonflage excessif du pneu peut le fragiliser et le rendre plus vulnérable aux impacts.

### CHARGES MAXIMALES

#### **NE SURCHARGEZ PAS VOTRE VÉHICULE. LA CONDUITE AVEC UN VÉHICULE SURCHARGÉ EST DANGEREUSE.**

Ne chargez jamais votre véhicule au-delà des charges maximales moulées sur le flanc des pneus ou de la limite maximale de charge du véhicule indiquée sur l'étiquette des données des pneus du véhicule, selon la moindre des deux. Une surcharge provoque une accumulation de chaleur qui peut entraîner une défaillance soudaine du pneu et des blessures graves.

### VITESSES LIMITES ET COTES DE VITESSE DES PNEUS

**LA CONDUITE À GRANDE VITESSE PEUT ÊTRE DANGEREUSE.** Ne conduisez jamais votre véhicule à une vitesse supérieure à celle permise par la loi ou à une vitesse supérieure à celle permise par les conditions de conduite. Rouler à une vitesse excessive ou faire la course avec d'autres véhicules peut faire surchauffer les pneus et entraîner leur éclatement, ce qui peut entraîner un accident et des blessures graves. **Il est très important de maintenir la pression de gonflage appropriée.** Toutefois, à

grande vitesse, même si vos pneus sont gonflés à la bonne pression, il est plus difficile d'éviter un danger routier, par exemple, et en cas de contact, le risque que les pneus soient endommagés est plus élevé que si vous roulez plus lentement. De plus, la conduite à grande vitesse réduit le temps de réaction pour éviter un accident et arrêter son véhicule en toute sécurité. Si vous constatez un dommage quelconque à un pneu ou à une jante, remplacez la roue par la roue de secours et rendez-vous immédiatement chez votre marchand de pneus.

La cote de vitesse d'un pneu ne signifie pas qu'un véhicule peut être conduit en toute sécurité à la vitesse maximale pour laquelle le pneu est fabriqué. De plus, certains dommages ou des réparations inadéquates peuvent entraîner la perte de la cote de vitesse d'un pneu à cote de vitesse élevée. Le dépassement de la cote de vitesse maximale d'un pneu entraîne la surchauffe du pneu, ce qui peut l'endommager et entraîner sa destruction soudaine et un dégonflement rapide. La perte de contrôle d'un véhicule dont un des pneus se dégonfle brusquement risque de causer un accident. Ne dépassez jamais les limites de vitesse raisonnables selon les limites de vitesse en vigueur et les conditions de conduite.

**SYMBOLES DE VITESSE** – Ils sont indiqués sur le flanc de certains pneus. Le tableau suivant indique les vitesses maximales correspondant aux symboles de cote de vitesse.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

### COTES DE VITESSE

† Cote de vitesse	Vitesse mi/h	Maximum km/h
M	81	130
N	87	140
P	93	150
Q	99	160
R	106	170
S	112	180
T	118	190
H	130	210
V*	149	240
W	168	270
Y	186	300
Z**	149	240

\* Certains pneus portant la cote de vitesse V (ou VR) peuvent avoir une capacité de vitesse supérieure à 240 km/h (149 mi/h). Adressez-vous au fabricant des pneus pour connaître la cote de vitesse maximale de vos pneus si votre véhicule peut rouler à une vitesse supérieure à celle de la cote de vitesse de vos pneus.

\*\* Les pneus portant la cote de vitesse Z (ou ZR) sont conçus pour être montés sur des voitures pouvant rouler à des vitesses maximales supérieures à 240 km/h (149 mi/h). Consultez le fabricant de pneus pour connaître les vitesses maximales que peuvent supporter vos pneus.

† Bien que la vitesse maximale d'un pneu soit indiquée sur son flanc, nous ne recommandons pas qu'un véhicule soit conduit d'une manière dangereuse ou illégale. Les cotes de vitesse sont fondées sur des essais effectués en laboratoire qui reproduisent les performances des pneus sur la route. Toutefois, ces essais n'ont aucune valeur si les pneus sont sous-gonflés, surchargés, usés, endommagés, s'ils ont été modifiés, mal réparés ou rechapés. De plus, la cote de vitesse d'un pneu ne signifie pas que le véhicule peut être conduit en toute sécurité à la vitesse maximale indiquée sur le pneu, en particulier si les conditions météorologiques et les conditions de la chaussée sont défavorables ou si le véhicule présente des caractéristiques inhabituelles. La plupart des pneus de route pour voiture de tourisme qui ne présentent pas de symbole de vitesse sur le flanc disposent d'une cote de vitesse maximale de 170 km/h (105 mi/h). Les pneus de route pour camions légers qui ne présentent pas de symbole de vitesse sur leurs flancs disposent d'une cote de vitesse maximale de 140 km/h (87 mi/h). Certains pneus de camions légers peuvent supporter des vitesses supérieures; adressez-vous à votre marchand de pneus pour plus de renseignements. La cote de vitesse et les autres caractéristiques des pneus rechapés sont attribuées par l'atelier de réparation de pneus; ces nouvelles attributions annulent les caractéristiques d'origine stipulées par le fabricant de pneus.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

**IMPORTANT :** Pour maintenir la capacité de vitesse du véhicule, les pneus de rechange doivent disposer de cotes de vitesse égales ou supérieures à celles des pneus d'origine (comme indiqué sur l'étiquette des pneus du véhicule ou dans le manuel du conducteur). Si des pneus ayant une cote de vitesse inférieure à celle des pneus d'origine sont montés sur le véhicule, la capacité de vitesse du véhicule est réduite à la capacité de vitesse maximale du pneu de rechange, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Rappel : La conduite à vitesse élevée peut être dangereuse et risque d'endommager vos pneus. De plus, si vous devez conduire à des vitesses d'autoroute, il est particulièrement important que vous corrigiez la pression de gonflage de vos pneus.

Adressez-vous au fabricant de pneus pour obtenir des conseils et lui demander de l'aide au sujet de la réparation de pneus à cote de vitesse élevée. Lorsque vous remplacez des pneus ayant une cote de vitesse donnée, vous devez utiliser des pneus dont la cote de vitesse est identique ou supérieure si vous voulez maintenir la capacité de vitesse du véhicule.

### INSPECTION VISUELLE

**INSPECTEZ VOS PNEUS. NE ROULEZ PAS AVEC UNE JANTE OU UN PNEU ENDOMMAGÉS.** Vérifiez fréquemment vos pneus pour détecter les éraflures, les bosses, les séparations, les coupures, les déchirures, les fissures, les pénétrations et les zones d'usure excessive résultant d'un freinage brusque. Recherchez également les signes d'une usure anormale, en particulier sur les bords de la bande de roulement du pneu, pouvant être causée par un mauvais réglage de la géométrie ou un gonflage insuffisant. Les impacts peuvent endommager la partie intérieure du pneu sans que cela soit visible de l'extérieur. Si des dommages sont visibles sur un pneu ou une jante, ou si vous pensez qu'un impact aurait pu l'endommager, remplacez immédiatement la roue par la roue de secours et faites inspecter vos pneus sans tarder par votre marchand de pneus. L'utilisation d'un pneu endommagé peut causer la destruction du pneu. Lorsque vous inspectez vos pneus, y compris la roue de secours, vérifiez toujours leur pression de gonflage. Si la vérification révèle que la pression d'un des pneus a chuté de 2 lb/po<sup>2</sup> ou plus, recherchez tout signe de pénétration, de fuite de la valve ou de dommage à la jante qui pourrait expliquer le dégonflement.

Tous les pneus s'usent plus rapidement à grande vitesse, de même qu'en raison de virages serrés, de démarrages rapides, d'arrêts brusques, de conduite fréquente sur des routes en mauvais état ou de conduite hors route. Les routes parsemées de nids-de-poule ou jonchées de roches ou d'autres objets risquent d'endommager les pneus et de

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

causer le dérèglement de la géométrie des roues. Lorsque vous conduisez sur de telles routes, roulez prudemment et lentement, et avant de conduire de nouveau à des vitesses normales ou élevées, examinez vos pneus pour détecter les dommages éventuels tels que des coupures, des bosses, des pénétrations, des signes d'usure inhabituelle, etc.

**INDICATEURS D'USURE DE LA BANDE DE ROULEMENT (BARRES D'USURE) :** Les pneus sont munis d'indicateurs d'usure de la bande de roulement (barres d'usure) dans les rainures de la bande de roulement qui sont **visibles seulement lorsqu'il reste 1,6 mm (2/32 po) de bande de roulement. À ce point, les pneus doivent être remplacés. Conduire avec un pneu usé au-delà de ses indicateurs d'usure est dangereux.**

**DANGERS :** Les obstacles et objets qui se trouvent sur la route et qui risquent d'endommager un pneu doivent être évités de façon sécuritaire. Ceux-ci comprennent les nids-de-poule, les morceaux de verre, les morceaux de métal, les roches, les débris de bois, etc. Si vous n'avez pas pu éviter le contact, inspectez attentivement vos pneus dès que possible.

Vous pourriez ne pas vous rappeler avoir heurté un objet ayant pu endommager ou détériorer vos pneus. Pendant la conduite, si vous ressentez des vibrations inhabituelles, entendez des bruits anormaux ou soupçonnez que vos pneus ou votre véhicule ont pu subir des dommages, **NE FREINEZ PAS BRUSQUEMENT!** Réduisez plutôt votre vitesse et roulez prudemment jusqu'à ce que vous puissiez quitter la route en toute sécurité. Arrêtez-vous et inspectez les pneus.

Si un pneu est sous-gonflé ou endommagé, dégonflez-le, puis retirez l'ensemble pneu/jante et remplacez-le par votre roue de secours. Si vous ne pouvez pas déterminer la cause de l'anomalie, faites remorquer votre véhicule chez le concessionnaire ou le marchand de pneus le plus proche afin de le faire inspecter.

### RÉPARATION, MONTAGE ET DÉMONTAGE DES PNEUS

**N'essayez pas de réparer, de monter ou de démonter un pneu vous-même.** Le remplacement d'un pneu peut être dangereux et ne doit être effectué que par des professionnels bien formés et utilisant les méthodes et les outils adéquats, conformément aux spécifications de la Rubber Manufacturers Association (RMA). Suivez ces recommandations de montage. Les pneus doivent être montés sur des jantes du bon type et du bon diamètre, en bon état et propres. Les jantes déformées, ébréchées ou rouillées peuvent causer des dommages aux pneus. L'intérieur du pneu doit être exempt de corps étrangers. Demandez à votre concessionnaire de vérifier vos jantes avant de monter des pneus neufs. Les pneus et les jantes mal assortis peuvent exploser lors du montage. D'autre part, les pneus et les jantes mal assortis peuvent entraîner une défektivité dangereuse des pneus sur la route. Si un pneu est monté par erreur sur une jante du mauvais diamètre, ne le remontez pas sur une jante du bon diamètre, mais mettez-le au rebut. Il pourrait avoir subi des dommages internes (qui ne sont pas visibles de l'extérieur) parce qu'il a été trop étiré, ce qui pourrait entraîner une défaillance sur la route.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

Les valves usagées peuvent présenter des fuites. Lorsque vous faites poser des pneus sans chambre à air neufs, faites également poser des valves neuves du bon type. Les pneus sans chambre à air ne doivent être montés que sur des jantes conçues pour ce type de pneus, c'est-à-dire des jantes comportant des rebords ou des bourrelets de sécurité.

Ne considérez jamais une réparation temporaire, comme l'installation d'une chambre à air dans un pneu sans chambre à air ou l'injection d'un obturant liquide, comme une réparation adéquate. Seules les personnes qualifiées devraient réparer des pneus.

Assurez-vous que toutes les valves sont dotées de bouchons appropriés. Cela permettra de garder les obus de valve propres et préviendra les fuites.

**RÉPARATIONS – CHAQUE FOIS QUE POSSIBLE, ADRESSEZ-VOUS IMMÉDIATEMENT À UN MARCHAND DE PNEUS.** Certains fabricants de pneus ne garantissent aucun processus d'inspection ou de réparation. La réparation est l'entière responsabilité du réparateur. Les perforations dans la bande de roulement d'un pneu pour voiture de tourisme qui ne dépassent pas 6 mm (1/4 po) de diamètre peuvent généralement être réparées en suivant les procédures de réparation des pneus pour voiture de tourisme et pour camionnette de la Rubber Manufacturer's Association (RMA). Communiquez avec le fabricant de vos pneus pour obtenir des conseils et de l'aide concernant la réparation appropriée ainsi que la réparation des pneus à cote de vitesse.

**N'effectuez pas de réparation à l'aide de rustines. Elles peuvent causer des dommages plus importants au pneu. Elles ne sont pas toujours hermétiques; elles peuvent donc subir des défaillances.** Ne dépassez pas les limites de vitesse indiquées si vous conduisez avec un pneu réparé. La cote de vitesse d'un pneu est annulée par certains fabricants si un pneu a été réparé.

Bien qu'un pneu ait été adéquatement réparé, sa structure interne a peut-être été endommagée par la crevaison. Cela demandera éventuellement son remplacement. Si la bande de roulement du pneu présente une perforation qui dépasse 6 mm (1/4 po), le pneu doit être remplacé. Si un pneu a subi une crevaison, faites inspecter l'intérieur par un marchand de pneus pour détecter les dommages éventuels. De mauvaises méthodes de montage et de gonflage risquent de causer une explosion de l'ensemble jante et pneu. Seules des personnes spécialement formées doivent procéder à ces travaux. Communiquez avec votre magasin ou votre marchand de pneus pour obtenir de l'aide.

**MISE EN GARDE – Vous ne devez jamais, et dans aucun cas, introduire une matière inflammable dans un pneu.**

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

### RÉGLAGE DE LA GÉOMÉTRIE ET ÉQUILIBRAGE DES ROUES

Le réglage de la géométrie et l'équilibrage des roues sont des facteurs importants pour votre sécurité et la longévité de vos pneus. Vérifiez la façon dont vos pneus s'usent au moins une fois par mois. Si vos pneus s'usent inégalement et que, par exemple, vous remarquez que l'épaulement intérieur du pneu s'use plus rapidement que le reste de la bande de roulement, ou si vous ressentez des vibrations excessives, les jantes de votre véhicule sont peut-être déséquilibrées ou le réglage de la géométrie n'est plus adéquat. Ces conditions réduisent non seulement la durée de vie utile de vos pneus, mais nuisent aux caractéristiques de tenue de route de votre véhicule, ce qui peut être dangereux. Si vous détectez une usure irrégulière ou des vibrations anormales, faites immédiatement vérifier le réglage de la géométrie et l'équilibrage des jantes. L'utilisation de pneus insuffisamment gonflés occasionne plus d'usure sur les épaulements qu'au centre de la bande de roulement.

### FREINAGE BRUSQUE

Vous devez inspecter vos pneus après chaque freinage brusque ou après le glissement des pneus sur la chaussée. Ces conditions peuvent créer un méplat dans une section de la bande de roulement.

### PATINAGE DES PNEUS

Si votre véhicule est enlisé, ne faites jamais patiner les roues à une vitesse affichée par l'indicateur de vitesse supérieure

à 55 km/h (35 mi/h). La force centrifuge créée par le patinage libre des roues risque de causer une explosion soudaine des pneus, entraînant des dommages au véhicule et des blessures graves ou mortelles. Ne permettez jamais à quelqu'un de se tenir près d'une roue ou derrière une roue qui patine à grande vitesse pour tenter de pousser un véhicule enlisé. Ne faites pas patiner excessivement les roues dans la boue, dans le sable, dans la neige, sur la glace ou dans d'autres conditions glissantes. Dans de telles conditions, si le véhicule est équipé d'une boîte de vitesses automatique, l'accélération excessive du moteur peut faire patiner l'une des roues motrices au-delà de sa capacité de vitesse. Cette situation peut également se produire lors de l'équilibrage d'une roue motrice si vous utilisez le moteur du véhicule pour faire tourner la roue.

### BANDE DE ROULEMENT DES PNEUS

Les pneus doivent être remplacés quand la profondeur de la bande de roulement atteint 1,6 mm (2/32 po). Les pneus comportent des indicateurs d'usure moulés dans les rainures de leur bande de roulement qui en indiquent l'usure. Lorsque l'usure est d'environ 1,6 mm (2/32 po), l'épaisseur de la bande de roulement devient plus fine et plus vulnérable aux effets des dangers routiers. D'autre part, des pneus usés sont plus susceptibles de faire de l'aquaplanage, ce qui peut provoquer la perte de contrôle du véhicule. Par conséquent, l'inspection visuelle des pneus devient de plus en plus importante au fur et à mesure qu'ils s'usent.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

### PNEUS USÉS

Ne conduisez jamais votre véhicule si vos pneus sont usés. Les pneus doivent être remplacés par du personnel formé lorsque la profondeur restante de la bande de roulement est de 1,6 mm (2/32 po), conformément aux indicateurs d'usure de la bande de roulement moulés dans les rainures.

### ASSORTIMENT DES PNEUS

Pour obtenir les meilleures performances possible, choisissez des pneus de dimensions et de charge identiques aux pneus d'origine. Il est recommandé d'utiliser des pneus de même dimension et de même type aux quatre roues. Sur certains pneus, les matériaux de la nappe et ceux de la structure de la carcasse peuvent varier comme il est indiqué sur le flanc du pneu. Lorsque vous changez ou remplacez vos pneus, il est préférable de remplacer les quatre pneus par des pneus du même type (par exemple, hautes performances, toutes saisons, boue et neige) et de la même structure (à carcasse radiale ou diagonale). Avant de monter des pneus de types différents sur votre véhicule, et ce, dans n'importe quelle configuration, reportez-vous au manuel du conducteur pour connaître les recommandations à ce sujet.

Les pneus qui répondent à la définition des pneus à boue et à neige de la Rubber Manufacturers Association (RMA) portent les désignations M/S, M+S ou M&S. Sur de tels pneus, cette désignation est moulée sur le flanc. Il n'est pas recommandé de conduire dans la boue ou dans la neige avec des pneus ne portant pas cette désignation.

Si vous devez installer des pneus à neige sur votre véhicule, assurez-vous de choisir des pneus de dimensions et de charge nominale semblables à celles des pneus d'origine. Pour obtenir une adhérence maximale dans la boue et la neige et pour conserver les caractéristiques de tenue de route du véhicule, les pneus à neige de performance doivent toujours être montés par jeu de quatre (4). Sinon, les caractéristiques de sécurité et de tenue de route de votre véhicule peuvent être compromises. Il est également important de consulter le manuel du conducteur du véhicule avant de combiner ou d'assortir les pneus sur les véhicules à quatre roues motrices, car cette opération requiert des précautions spéciales.

Consultez le manuel du conducteur pour obtenir de plus amples renseignements sur les précautions relatives au remplacement des pneus.

### PERMUTATION DES PNEUS

Les pneus de votre véhicule INFINITI doivent être permutés tous les 12 000 kilomètres (7 500 milles) ou dès que vous remarquez une usure irrégulière. Si vous remarquez une usure irrégulière ou que le taux d'usure des pneus est inégal, les pneus doivent être permutés de façon à atténuer le problème. Inspectez votre véhicule à la recherche de problèmes mécaniques et corrigez-les au besoin. Vous pouvez observer le sens et la méthode de permutation de votre choix, y compris ceux indiqués dans le manuel du conducteur. Le flanc de certains pneus comporte des flèches indiquant le sens dans lequel le pneu doit tourner. Lorsque vous permutez ce

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)**

type de pneu, assurez-vous de maintenir le sens de rotation approprié conformément aux indications des flèches. Sur certains véhicules, différentes dimensions de pneus sont spécifiées pour les essieux avant et les essieux arrière. Les pneus de ces véhicules ne doivent pas être permutés d'un côté à l'autre (à moins qu'ils soient directionnels). Si vous disposez d'une roue de secours à usage temporaire, ne l'utilisez pas lors de la permutation des pneus. Ces roues sont destinées à une utilisation temporaire seulement.

### **REMPACEMENT DE DEUX PNEUS**

Si votre véhicule était initialement équipé de quatre pneus qui étaient de la même taille et que vous remplacez seulement deux des quatre pneus, posez les pneus neufs sur l'essieu arrière. Le fait de placer les pneus neufs sur l'essieu avant peut causer la perte de la maîtrise du véhicule dans certaines conditions de conduite et entraîner un accident et de graves blessures.

### **TRACTAGE D'UNE REMORQUE**

Si vous prévoyez tracter une remorque, vous devriez communiquer avec un marchand de pneus pour obtenir des conseils à propos des dimensions et de la pression de gonflage appropriées des pneus. La dimension des pneus et la pression de gonflage dépendent du type et de la taille de la remorque ainsi que de l'attelage de remorque utilisé, mais vous ne devez en aucun cas dépasser la pression maximale de gonflage à froid ou la capacité de charge des pneus. Reportez-vous à l'étiquette des renseignements sur les pneus et au manuel du conducteur pour de plus amples recommandations concernant le tractage d'une remorque.

### **MODIFICATION DES PNEUS**

N'apportez aucune modification à vos pneus. Les modifications peuvent nuire à la performance des pneus et leur causer des dommages pouvant provoquer un accident. Les pneus ne pouvant pas être réparés en raison de modifications effectuées, par exemple le centrage des roues, les incrustations de flanc blanc, l'ajout de liquides d'équilibrage ou d'obturation, pourraient être exclus de la garantie. Consultez la garantie de vos pneus.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

### PNEUS DE ROUE DE SECOURS TEMPORAIRES HAUTE PRESSION

- 1) La roue de secours haute pression de votre véhicule est conçue pour n'être utilisée que temporairement et ne doit pas être utilisée continuellement en tant que roue normale. Le pneu de série doit être réparé ou remplacé le plus tôt possible.
- 2) Évitez de conduire sur des obstacles qui risqueraient d'endommager les pneus de votre véhicule, par un impact ou une découpe, comme les nids-de-poule, le verre, le métal, etc.
- 3) Ne dépassez pas une vitesse de 80 km/h (50 mi/h) avec des pneus de secours temporaires ne comportant pas de cote de vitesse.
- 4) La durée de la bande de roulement des pneus de secours temporaires est limitée, et elle dépend des conditions de la chaussée et de vos habitudes de conduite. Le pneu de secours doit être remis dans le coffre aussitôt que le pneu de dimension standard peut être réparé ou remplacé.
- 5) Étant donné que le pneu haute pression de la roue de secours a été spécifiquement conçu pour votre véhicule, vous ne devez jamais l'utiliser sur un autre véhicule.
- 6) N'utilisez pas de chaînes à neige sur un pneu de secours haute pression. Vous pourriez endommager votre véhicule.
- 7) Vérifiez mensuellement la pression de gonflage à froid du pneu de secours et maintenez-la à 4,2 kPa (60 lb/po<sup>2</sup>), même lorsque le pneu de secours n'est pas utilisé.
- 8) Vous ne devez pas monter le pneu haute pression de la roue de secours à usage temporaire sur une autre jante, ni monter des pneus de dimensions standard, des enjoliveurs ou des cercles décoratifs sur la roue de secours à pneu haute pression livrée d'origine.
- 9) Lorsque l'indicateur d'usure de la bande de roulement est visible sur le pneu, remplacez-le par un pneu de secours de même type seulement.
- 10) N'entrez pas dans un lave-auto automatique avec une roue de secours temporaire montée sur votre véhicule.
- 11) Ne prenez pas de virages serrés et ne freinez pas brusquement si vous conduisez avec une roue de secours temporaire haute pression.

**Remarque : Lorsque vous utilisez une roue de secours temporaire, respectez scrupuleusement les directives du manuel du conducteur.**

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES PNEUS (SUITE)

### REMISAGE DES PNEUS

Entreposez vos pneus à l'abri, dans un endroit frais et sec, là où l'eau ne risque pas de s'accumuler à l'intérieur des pneus.

Les pneus doivent être entreposés dans un endroit frais, loin de toutes sources de chaleur et d'ozone, comme les tuyaux chauds et les groupes électrogènes. Assurez-vous que les surfaces d'entreposage des pneus sont propres et exemptes de graisse, d'essence ou d'autres substances qui pourraient détériorer le caoutchouc. (Tout pneu exposé à de telles matières pendant l'entreposage ou pendant la conduite risque de présenter une défectuosité soudaine.)

#### **Pour ne pas endommager vos pneus et pour éviter un accident :**

- Vérifiez la pression des pneus au moins une fois par mois lorsqu'ils sont froids et avant de parcourir de longues distances.
- Ne conduisez pas avec des pneus sous-gonflés ou surgonflés.
- Ne surchargez pas votre véhicule.
- Conduisez à des vitesses modérées, en respectant toujours la vitesse limite.
- Évitez de rouler sur des nids-de-poule, des obstacles et les bords de trottoirs ou de la chaussée.
- Évitez de faire patiner excessivement vos roues.
- Si vous remarquez qu'un pneu est endommagé, remplacez-le par la roue de secours, puis adressez-vous à un marchand de pneus ou à votre concessionnaire.

## SOIN ET ENTRETIEN DU VÉHICULE

Le facteur le plus important dans la protection de votre véhicule INFINITI contre la corrosion est l'étendue des soins que vous lui prodiguez.

### CE QUI PROVOQUE LA CORROSION

La corrosion se produit dès que la couche supérieure et la couche de fond sont endommagées. Parmi les conditions propices à la corrosion, on peut citer :

- 1) L'écaillage des revêtements de peinture et de protection sur la surface du véhicule et le dessous de caisse consécutif à des projections de cailloux ou de gravier.
- 2) L'accumulation d'agents destinés à faire fondre la glace et la neige, les substances de contrôle des poussières, la saleté de la route et l'humidité dans les recoins de la carrosserie et sur le dessous de caisse qu'un simple lavage n'arrive pas à déloger.

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus se produisent et qu'elles ne sont pas corrigées ou éliminées pendant de longues périodes, la corrosion peut se développer. La vitesse de développement de la corrosion dépend des conditions environnementales qui touchent votre véhicule. Consultez votre manuel du conducteur au sujet de l'entretien approprié.

Le transport des matériaux corrosifs, tels que les engrais chimiques, le sel de déglacage, etc., à moins de les manipuler correctement, peut également entraîner des dommages liés à la corrosion.

## COMMENT PROTÉGER VOTRE VÉHICULE CONTRE LA CORROSION

### Lavage fréquent

La meilleure protection contre la corrosion consiste à garder votre véhicule bien propre et à le laver souvent et régulièrement.

Lorsque les conditions sont défavorables, lavez votre véhicule au moins une fois par semaine si la météo et les autres conditions le permettent.

Lavez votre véhicule avec de l'eau tiède ou froide seulement. Abstenez-vous de laver le véhicule sous la lumière directe du soleil ou d'utiliser du savon ou des détergents chimiques forts. Tout agent de nettoyage utilisé doit être enlevé promptement pour ne pas sécher sur la surface de finition.

Après le lavage, prenez soin de sécher complètement le véhicule et de nettoyer les orifices d'écoulement du bord inférieur des portières et du hayon, ainsi que les orifices de ventilation.

Il est également important de vérifier si les bourrelets d'étanchéité et les moulures fixées aux glaces empêchent l'eau de s'infiltrer dans les panneaux de carrosserie. Par temps très froid, ne lavez pas le véhicule à moins de pouvoir le sécher complètement. Les serrures et les joints d'étanchéité en caoutchouc pourraient être endommagés par le gel.

## SOIN ET ENTRETIEN DU VÉHICULE (SUITE)

### Dépôts de corps étrangers

Le chlorure de calcium et les autres sels, les agents de fonte de glace, l'huile et le goudron, la sève d'arbre, les déjections d'oiseaux, les produits chimiques des cheminées industrielles et d'autres corps étrangers peuvent endommager la finition de la voiture s'ils sont laissés sur les surfaces peintes. Un lavage rapide n'enlève pas complètement tous ces dépôts.

Des produits de nettoyage supplémentaires peuvent alors être nécessaires. Lorsque vous utilisez des produits de nettoyage chimiques conçus à cette fin, assurez-vous qu'ils sont sûrs pour l'utilisation sur les surfaces peintes.

### Remise en état d'une surface de finition endommagée

Le moment idéal pour rechercher les dommages à la surface de finition causés par l'impact de pierres ou d'autres objets ou par les accidents est le moment où vous lavez votre véhicule. En réparant ces dommages sans attendre, vous empêcherez la rouille de s'installer et vous éviterez des réparations majeures onéreuses par la suite.

Confiez votre INFINITI à un concessionnaire INFINITI autorisé pour la réparation de tout dommage trouvé.

## CHANGEMENT D'ADRESSE OU NOTIFICATION DE REVENTE

### Changement de nom ou d'adresse :

En cas de changement d'adresse ou de nom, rendez-vous sur le site [www.infiniti.ca/fr](http://www.infiniti.ca/fr) et remplissez le formulaire approprié de la section « Nous joindre » afin de mettre votre profil à jour.

### Propriétaire subséquent/Changement de propriétaire

Si vous êtes le propriétaire subséquent d'un véhicule INFINITI et que la garantie d'origine du véhicule est toujours en vigueur, vous avez droit à la portion restante de la garantie. Si la garantie est expirée, il se peut qu'INFINITI doive encore communiquer avec vous concernant les rappels, les modifications ou les autres communications relatives aux clients. Veuillez signaler le changement de propriétaire en visitant le site Web INFINITI et en remplissant le formulaire approprié de la section « PROPRIÉTAIRES ». Cette déclaration de changement de propriétaire nous permet d'envoyer de l'information sur les produits et sur la garantie au véritable propriétaire du véhicule.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du propriétaire

Adresse

Ville

Province

Code postal

## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Numéro d'identification du véhicule

M / J / A

Date de livraison du véhicule

Kilométrage à la livraison du véhicule

km

Nom du concessionnaire vendeur

Adresse

Ville

Province

Code postal

## REMPLACEMENT DE L'INDICATEUR DE VITESSE

Date

M / J / A

Kilométrage à la livraison du véhicule

km

Nom du concessionnaire

Adresse

Ville

Province

Code postal

**REMARQUE :** Lisez ce livret soigneusement et gardez-le dans votre véhicule. Présentez-le à un concessionnaire INFINITI agréé lorsqu'un service est requis en vertu de la garantie. Laissez-le dans votre véhicule lorsque vous vendrez celui-ci, afin que le propriétaire subséquent puisse bénéficier de la portion non expirée de la garantie.

## REMARQUES

---

## REMARQUES

---